

Février 2018 - N° 34





# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE DES OFFICIERS

N° 34, février 2018

### Éditeur:

Comité de la Société jurassienne des officiers

# Rédacteur responsable:

Dimitry Queloz 18, Pré de la Grange 1680 Romont

Courriel:

dimitryqueloz@hotmail.com

# Tirage:

1800 exemplaires

# Prix du numéro:

Fr. 15.-

# Réalisation:

DEMOTEC SA Graphisme-Imprimerie Fbg Saint-Germain 5a 2900 Porrentruy

# Administration, publicité et impression:

Imprimerie 2000 2900 Porrentruy Tél. 032 466 55 21

### Internet: www. militariahelvetica.ch/SCJO

# Photo de la page de couverture:

Un fortin bétonné sur la deuxième ligne de tranchées allemandes sur le sentier didactique du « Kilomètre 0 », entre le poste d'observation du Largin et la route Pfetterhouse – Mooslargue

# **Sommaire**

Billet du Président Col Fabien Kohler	3
PV AG 2017	
Cap Eddy Comastri	į
in novembre 2017 : le brigadier Jacques Saucy, s'en est allé Col Hervé de Weck	15
e Maj Jean-Jacques Schumacher,	
incien secrétaire général de l'AIJ, nous a quittés imanuel Gogniat, Maj Dimitry Queloz	19
ritz Hefele du Largin nous a quittés ean-Denis Henzelin	23
Nomination du capitaine Noël Pedreira 1 la fonction d'adjoint du chef de l'aumônerie de l'armée	25
Participation de la SJO à la journée le commémoration des évasions du général Giraud	
Plt Yann Furrer	27
/ers la guerre civile moléculaire Λaj Dimitry Queloz	31
a cp lde fus IV/110 et le sport militaire dans les années 1950	3!
ura, Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale	
Comité SJO	39
<b>Adieu à la 2° brigade d'infanterie</b> .t-col EMG Edouard Vifian	40
Test d'endurance pour le char-pont « Léopard » sur la place d'armes de Bure Armasuisse	51
a justice militaire suisse et le service civil Maj Dimitry Queloz	55
De l'actualité de l'État-nation Maj Dimitry Queloz	59
a fuite en Suisse. Une récente thèse sur l'accueil les réfugiés juifs au cours de la Deuxième Guerre mondiale	
Maj Dimitry Queloz	61
in <b>1892 naissait le vélo militaire à la mode helvétique</b> Col Hervé de Weck	63
Jn face-à-face musclé entre troupes suisses et soldats le la République de Salò: Bagni di Craveggia, octobre 1944	
oan Renaud	67
Adolphe Daniel Vincent Cérésole :	
les plaines de Magenta à la Commune de Paris érôme Guisolan	7
Henri Guisan (1874-1960).	
Jn général suisse face à la Seconde Guerre mondiale Maj Dimitry Queloz	75
917: L'armée suisse à la recherche d'un casque pour ses soldats Aaj Dimitry Queloz	7
nterview du D <sup>r</sup> Daniel Jaquet Maj Dimitry Queloz	8
<b>Reflets</b> Col Hervé de Weck	85
Publications 2017	J.
Col Hervé de Weck	9

# Billet du président

Col Fabien Kohler

Deux mille dix-huit marque le début de la mise en œuvre du développement de l'armée (DEVA). Le processus de réalisation du DEVA s'entendra sur cinq ans, soit jusqu'à fin 2022. Avec des prestations « permanentes », « prévisibles » et « non prévisibles », l'armée présente un profil clair et exigeant. Les efforts à consentir pour parvenir aux objectifs fixés sont importants, en particulier par l'établissement d'un nouveau système de disponibilité. Avec ce dernier, et par un retour du concept de mobilisation, l'armée sera en mesure de mettre sur pied jusqu'à 35000 militaires dans les 10 jours. Cette capacité opérationnelle nouvelle ne pourra toutefois être envisagée que si l'équipement complet et adéquat de l'armée est assuré. Dans ce but, il est impératif que le budget prévu soit effectivement alloué. Pour rappel, dans sa session du printemps 2016, le Parlement avait approuvé le DEVA et décidé l'octroi d'une enveloppe budgétaire de 20 milliards de francs sur la période 2017-2020. Cette planification financière doit absolument être tenue, sans quoi la mise en œuvre complète du DEVA pourrait être compromise.

En parallèle, de nouveaux processus d'acquisition sont lancés. Le plus important concerne l'achat du nouvel avion de combat et de moyens de défense sol-air. L'acquisition d'un avion de combat est un investissement pour quelques dizaines d'années. Les *F-5 Tiger* sont obsolètes et ils ne fournissent plus que des performances limitées. Les 30 *F/A-18 Hornet*, en service depuis plus de 20 ans, sont aujourd'hui encore qualitativement



bons, mais la fin de leur exploitation arrivera rapidement. Même si la durée d'utilisation des *F/A-18* pourra être prolongée jusque vers 2030 afin d'éviter une lacune dans la protection de l'espace aérien dans les années 2020, un renouvellement de la flotte est prioritaire. Il en va simplement du maintien de la neutralité par la sauvegarde de la souveraineté de notre espace aérien. Très récemment, le Conseil fédéral a posé quelques jalons pour la modernisation des forces aériennes et de la défense sol-air. Dans ce contexte, il pense investir huit milliards de

francs pour l'acquisition de nouveaux avions de combat et de moyens de défense sol-air. Le choix du futur avion de combat ainsi que le nombre d'aéronefs seront bien sûr des éléments déterminants en vue du maintien d'une disponibilité de base crédible pour notre défense aérienne. Il faut espérer que les décideurs sauront convaincre et auront tiré les conséquences de l'échec cuisant du refus de l'achat du Gripen en 2014, y compris dans le domaine de la communication. Nous entrerons rapidement dans la phase politique de cette question. L'enjeu est majeur. Tout autre résultat qu'une décision positive, en particulier quant au choix et au nombre d'avions ne saurait être envisagée.

Si l'armée veut remplir son mandat, ses effectifs constituent un autre enjeu majeur. L'objectif doit viser une diminution importante des admissions au service civil. En 2017, on dénombrait près de 6900 admissions, soit 700 de plus que l'année précédente. Par ailleurs, 41% des personnes qui optent pour le service civil sont des soldats formés. Le Conseil fédéral a compris la nécessité de mettre un frein à cette tendance puisqu'il a donné mandat, le 15 novembre 2017, au Département de l'économie, de la formation et de la recherche de préparer une révision de la loi fédérale sur le service civil. Le conseiller fédéral Schneider-Amman a énuméré sept mesures essentielles au sujet desquelles il faut débattre. Cette décision devrait contribuer à une meilleure alimentation des effectifs de l'armée. Elle doit être saluée.

Le développement de la Société Jurassienne des Officiers, en particulier par l'adhésion de nouveaux membres, constitue une ambition essentielle. Durant les deux dernières années, nous avons ainsi eu la chance de voir une vingtaine de nouveaux officiers nous rejoindre. Cet élan est positif et ne doit bien sûr pas être interrompu. Il apporte jeunesse, vitalité et une avantageuse combinaison des expériences. Dans notre rôle de défense des besoins de l'armée ces ingrédients seront fort utiles pour les prochains débats importants: mise en œuvre du DEVA, alimentation des effectifs de l'armée, nouveaux processus d'acquisition et cyberdéfense notamment.

Cette année marque le centenaire de la fin de la Grande Guerre. De nombreuses commémorations ne manqueront pas de nous le rappeler. Il est normal de se souvenir. C'est dans ce contexte que la Société Jurassienne des Officiers a publié en automne 2017 son dernier livre: «Jura et Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale ». Cette contribution s'inscrit dans la volonté de la SJO d'éditer des ouvrages consacrés à l'histoire militaire dans une perspective régionale. Cette publication est d'ores et déjà un succès. Je remercie les auteurs, Bernard Roten et Hervé de Weck, pour la qualité de leur travail.

Passé, présent et futur. Les sociétés d'officiers se doivent de rappeler et montrer le passé et, bien sûr, de se tourner vers l'avenir en participant proactivement à la construction et au développement de nos outils sécuritaires. Pour notre pays et sa population: « sécurité et liberté ».

# **PV AG SJO 2017**

Cap Eddy Comastri

33° assemblée générale ordinaire de la Société jurassienne des officiers (SJO), samedi 11 mars 2017 à 15 h 30, Hôtel de Ville de Delémont.

### 1. Ouverture de l'assemblée

La fanfare Union Instrumentale de Delémont, interprète *La Rauracienne* et l'*Hymne national*. L'Assemblée rend hommage au camarade disparu depuis l'Assemblée générale 2016: le major Jean-Jacques Schumacher de Bévilard.

Le colonel Fabien Kohler, président SJO, annonce l'ouverture de la 33° Assemblée générale et souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et aux invités qui nous honorent de leur présence, en particulier:

- M. Frédéric Lovis, président du Parlement jurassien;
- M<sup>me</sup> la Ministre Nathalie **Barthoulot**, présidente du Gouvernement, cheffe du département de l'intérieur de la République et Canton du Jura;
- M. le Ministre Charles Juillard, chef du Département des finances, de la République et Canton du Jura;
- M. Damien Chappuis, maire de Delémont
- M. Bernard Wicht, professeur et conférencier du jour;
- M. Damien **Rérat**, commandant de la Police cantonale jurassienne;
- Lt col Damien Scheder, chef de la section Protection de la population et sécurité, Cdt arrondissement 9b;
- Cdt C Philippe Rebord, chef de l'armée;

- Br Mathias Tüscher, cdt br inf 2 et président de l'Association de la Revue Militaire Suisse:
- Br Guy **Vallat**, cdt FOAP log;
- Br René Wellinger, cdt FOAP blindés et art;
- Div Frédéric Greub, accompagné de son épouse, ancien commandant de la div camp 2;
- Br Jean-Pierre **Weber**, ancien cdt br fr 3;
- Br Jacques **Saucy**, ancien cdt br fr 3;
- Col EMG Stefan Holenstein, président de la Société suisse des officiers;
- Col Gianni Bernasconi, président de la Société Neuchâteloise des Officiers;
- Col Yves Charrière, président de la Société Vaudoise des Officiers;
- Cap Christian Gäumann, président de la Société des Officiers du Jura bernois;
- Four Adrien Noirjean, président de l'Association romande des fourriers suisse, groupement du Jura;
- Sgtm C Julien El-Moucharafieh, président de l'Association des sous-officiers de Reconvilier;
- Cpl Jean-Jacques Sangsue, représentant le sgt Yves Domont, président de l'Association des sous-officiers, d'Ajoie;
- M. Yannick Vernier, président de la Fédération jurassienne de tir;
- M. Jean-Rodolphe Gerber, représentant M. Françis Bonnemain, président des artilleurs d'Ajoie;
- Col Jean-François Bertholet, col Jean-François Gnaegi, col Charles Socchi, maj Béat Leuenberger, présidents d'honneur SJO;

- Col Hervé de Weck, ancien rédacteur de la Revue Militaire Suisse et membre d'honneur SIO.
- Ainsi que 47 membres de notre Société. Retenues par d'autres obligations, plusieurs personnes s'excusent de leur absence et nous adressent leurs meilleurs messages:
- M<sup>me</sup> Anne **Seydoux**, conseillère aux États;
- M. Claude **Hêche**, conseiller aux États;
- M. Jean-Paul **Gschwind**, conseiller national;
- Cdt C Daniel Baumgartner, cdt Forces terrestres;
- Div Roland Favre, cdt rég ter 1;
- Div Jean-Pierre Badet, ancien représentant militaire de la Suisse auprès de l'OTAN;
- Br Yvon Langel, cdt br bl 1;
- Br Erick **Labara**, cdt br inf mont 10;
- Br Franz Nager, cdt FOAP infanterie;
- Col EMG Philippe Brulhart, cdt de la place d'armes de Bure et chef du centre d'instr au cbt ouest:
- Lt col EMG Alexandre Vautravers, président de la Société Militaire Genevoise;
- Lt col Christophe Bifrare, président de la Société Fribourgeoise des Officiers;
- Cap Sébastien Rohner, président de la Société des Officiers du Valais Romand;
- Lt col Noël Millaire, président de l'Union des officiers de réserve de la région de Mulhouse;
- Lt col Jean-Paul Ketterlin, président de la section de l'Union nationale française des combattants de Sierentz;
- Messieurs les présidents d'honneur: Col EMG Jacques Valley, col Jean-Michel Dubail et col Ernest Grossniklaus.
- Ainsi que 35 membres de notre Société.

Une modification de l'ordre du jour est acceptée par l'Assemblée. Etant donné qu'il n'y pas d'officiers libérés des obligations militaires présents, le point 13 « Libération d'officiers de leurs obligations militaires » est supprimé.

# 2. Messages de l'autorité politique

Monsieur Damien Chappuis, maire de Delémont, adresse à l'Assemblée les salutations de la Commune de Delémont et présente les principaux projets de développement de la ville.

Madame la Ministre Nathalie Barthoulot, Présidente du Gouvernement Jurassien, et ministre de l'intérieur, en charge des affaires militaires, adresse à l'Assemblée les salutations du Gouvernement cantonal.

### 3. Nomination des scrutateurs

Le col Philippe Zahno et le plt Jean-Luc Eberlin sont désignés comme scrutateurs.

# 4. Approbation du PV AG SJO 2016

Le PV, publié dans le Bulletin SJO N° 33, est approuvé sans remarque, ni question.

# 5. Rapport du Président

Ces derniers mois ont été marqués par la fin des débats parlementaires consacrés au développement de l'armée. Les décisions prises récemment ouvrent une perspective positive puisque le DEVA mettra en œuvre une armée efficace et crédible en remédiant aux défauts actuels. Avec une enveloppe garantie de 20 milliards pour les quatre prochaines années, le DEVA crée les conditions matérielles et financières nécessaires pour développer une armée de milice forte, bien équipée, mobilisable et possédant un ancrage régional décentralisé. A cet égard, il est heureux de constater que la tentative de référendum n'a pas abouti, le quarteron d'opposants n'ayant pu récolter le nombre de signatures nécessaires.

En 2017, les défis resteront nombreux pour notre politique de sécurité et les questions militaires. Comme durant les années précédentes, nous nous engagerons activement. Les principales questions d'actualité sont notamment la mise en œuvre du développement de l'armée, le rapport sur la politique de sécurité, la défense sol-air, les travaux de préparation de l'acquisition de nouveaux avions de combat, l'acquisition de nouveaux équipements, le système de milice et l'obligation de servir. Je ne développerai pas ici toutes ces questions, préférant me concentrer sur quelques réflexions en cours dans le domaine de l'obligation de servir. Cette question doit être réglée rapidement, faute de quoi les perspectives positives attendues par la mise en œuvre du développement de l'armée se transformeront en échec.

Le système de milice, vous le savez, constitue le pilier de notre système de sécurité. Le peuple suisse l'a d'ailleurs plébiscité en 2013 à plus de 73%. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, la place prise par le service civil n'est plus acceptable. Alors qu'il devrait constituer un service de remplacement uniquement pour ceux qui ne peuvent réellement pas concilier le service militaire avec leur conscience, le service civil est aujourd'hui devenu un acquis et une véritable alternative au service militaire qui met en péril l'alimentation des effectifs de l'armée.

Ainsi, en 2016, pas moins de 6169 hommes astreints et aptes au service militaire, un nombre record, ont été admis au service civil. L'attractivité croissante du service civil – due entre autres à des engagements dans le domaine de l'instruction publique approuvées par les Chambres fédérales depuis la dernière révision de la loi sur le service civil – met en grande difficulté l'alimentation des effectifs de l'armée puisque le nombre nécessaire de quelques 18 000 militaires instruits par an ne peut pas être atteint.

Aucun changement de tendance favorable ne se profile à l'horizon. La mise en œuvre du DEVA, respectivement l'alimentation de l'effectif cible de 100 000 militaires, se trouvent ainsi gravement compromis dès le départ. La classe politique se doit d'infliger rapidement un coup d'arrêt à ce risque. La SSO a proposé quelques mesures intéressantes, comme par exemple la réintroduction de l'examen du conflit de conscience ou la non-imputation des jours de service militaire effectués.

Il est heureux de constater que la commission de politique de sécurité du Conseil national a pris conscience de l'ampleur du phénomène puisqu'elle a déposé en janvier dernier une motion demandant que l'on ne puisse à l'avenir déduire du service civil que la moitié des jours de service accomplis au sein de l'armée. La commission souhaite notamment que les personnes astreintes au service militaire qui optent pour le service civil après avoir commencé l'école de recrue ne puissent déduire du service civil que la moitié des jours de service accomplis au sein de l'armée. Au moyen de cette motion, la majorité de la commission entend limiter le nombre d'astreints qui quittent l'armée pour le service civil. De l'avis de la commission. les effectifs de l'armée sont en danger et il est urgent de prendre des mesures pour diminuer l'attrait du service civil.

Pour rappel, l'article 1 de la loi sur le service civil fixe les règles de base à respecter pour y accéder: « Les personnes astreintes au service militaire qui ne peuvent concilier ce service avec leur conscience accomplissent un service de remplacement (service civil) d'une durée supérieure au sens de la présente loi. » Encore une fois, il ne s'agit pas à ce stade de remettre en cause l'existence même du service civil. Cependant, force est de constater qu'une dérive s'est progressivement installée à tel point que le service civil s'est écarté de sa vocation première, celle de

permettre à celui qui souffre d'un conflit de conscience de servir son pays autrement que par son engagement dans l'armée. Il s'avère aujourd'hui que le service civil est devenu une sorte d'acquis utilisé aussi par ceux qui ne veulent pas faire d'armée pour toutes sortes de raisons. Le nombre de civilistes s'élevait à 43 956 à fin 2016. S'agit-il de 43 956 cas de conscience? Il est permis d'en douter.

Rappelons que le Parlement a décidé de supprimer l'examen de conscience en 2006. Depuis lors, on considère que le fait d'effectuer une fois et demie le nombre de jours de service civil est suffisant pour démontrer qu'il y a une conviction profonde. Ne pourrait-on pas revenir en arrière? En parallèle, il faut bien sûr tout mettre en œuvre pour augmenter l'attractivité du service militaire. Dans ce sens, les mesures introduites par le DEVA visant à octroyer une contribution financière pour suivre des formations civiles sont à saluer.

En octobre dernier, la région territoriale 1 tenait son rapport annuel à Vicques. Dans les perspectives du commandant de région, quelques informations ont été données sur les contours de la future division territoriale 1. Dès 2018, la division territoriale 1 constituera pour ainsi dire la seule grande unité en Suisse romande. Le DEVA aura notamment pour conséquence un ancrage régional plus fort de l'armée. On pourrait dès lors s'attendre à ce que chaque canton romand parraine au moins un corps de troupe de cette grande unité. Or, ce n'est pas ce qui est planifié puisque rien n'est attribué au canton du Jura, alors que, il me semble, certains cantons devraient parrainer deux bataillons. Je profite de cette tribune pour lancer un appel et demander une correction de cette planification.

Les effectifs de notre société se maintiennent entre 150 et 160 membres. Nous enregis-

trons en particulier depuis notre dernière assemblée générale 12 nouvelles adhésions, ce qui est réjouissant. L'effectif de la société est aujourd'hui de 156 membres, soit deux membres de plus qu'il y a une année. Nous reviendrons sur ces éléments au point 9 de l'ordre du jour.

Je vous fais part des promotions suivantes:

- Plt Thierry Chételat au grade de capitaine;
- Four Frédéric Kottelat au grade de lieutenant;
- Sgt chef Baptiste Crelier au grade de lieutenant;
- App chef Ronan **Bonnemain** au grade de lieutenant;
- App chef Redha **Bounazou** au grade de lieutenant;
- App chef Anthony **Membrez** au grade de lieutenant.

A la fin du mois de janvier, le bat car 1 rendait son drapeau dans les jardins du Château de Delémont. Cette cérémonie a été l'occasion d'un changement de commandement à la tête de ce corps de troupe. C'est maintenant le major EMG Vifian, membre de notre société, qui a pris le commandement de ce bataillon. C'est une fierté pour nous de voir qu'un bataillon est confié à un officier jurassien. Je félicite le major EMG Vifian et lui souhaite plein succès.

Pour régler les affaires courantes et organiser les différentes manifestations, le comité s'est réuni à cinq reprises. Je remercie ici très sincèrement tous les membres du comité pour leur engagement, leur enthousiasme et leur soutien dans la conduite de la SJO. Le comité est une équipe soudée et dynamique avec laquelle j'ai un grand plaisir de travailler. Je me réjouis de la poursuite de cette excellente collaboration.

En 2016, nous avons proposé les activités suivantes:

- **20.05** Tir SJO Stand de tir de Bassecourt
- **08.09** Tir pistolet Stand de tir de Saignelégier
- **16.09** Tir de combat Place d'armes de Bure, Varieu
- **12.11** Repas de Saint-Martin Château de Miécourt
- **03.12** Apéritif de fin d'année Musée de la boîte de montres, Le Noirmont

Je vous rappelle que ces activités sont surtout d'excellents prétextes pour soigner la camaraderie. N'hésitez donc pas à vous inscrire. Elles sont par ailleurs très bien organisées par les membres du comité, qui se tiennent volontiers à votre disposition pour toute suggestion ou proposition d'amélioration.

En 2016, l'assemblée générale fut un succès. Un succès du point de vue de la participation et de l'organisation. Un succès également par le nombre important de jeunes membres présents et par l'ambiance à la fois formelle et conviviale, ce qui m'a particulièrement réjoui. La preuve: il a été nécessaire d'ajouter des tables pour le souper! D'habitude il faut enlever des couverts en raison des désistements de dernière minute. Je souhaite, comme vous j'espère, que nous puissions garder cette ligne.

Permettez-moi d'illustrer deux autres activités emblématiques. Le tir de combat, organisé chaque année sur la place d'armes de Bure est toujours très apprécié, y compris pour la fondue dans le local matériel. L'apéritif de fin d'année s'est déroulé le 3 décembre en présence de plus de 20 membres au Musée de la boîte de montres du Noirmont. Sous la houlette experte d'un

guide compétent, la visite fut très intéressante, et la partie conviviale également.

J'espère que ces quelques images feront revenir ceux qui participent régulièrement et donneront envie à ceux qui participent un peu moins de se joindre à nous de temps en temps.

En somme, nous pouvons ici nous interroger sur les missions de la Sociétés Jurassienne des Officiers. J'en vois au moins trois:

- par les activités qu'elle organise, elle offre un espace de dialogue et de rencontre pour les officiers habitant notre canton ou originaires de notre région;
- elle constitue une plate-forme importante de débat et d'information sur de nombreux thèmes en relation avec l'armée, son développement et la politique de sécurité, thèmes qu'elle soutient et défend;
- par la publication d'ouvrages historiques et scientifiques, elle apporte un éclairage nécessaire sur notre histoire régionale en lien avec l'armée et participe à la conservation de notre patrimoine militaire.

Ces missions doivent nous nourrir continuellement et nous rappeler les engagements que nous avons pris en choisissant de devenir officier. S'agissant des publications, je vous rappelle que nous avons édité en 2015 l'ouvrage d'Edouard Vifian intitulé « Place d'armes aux Franches-Montagnes ou à Bure? Influence sur la Question Jurassienne ». Cet ouvrage, a été un véritable succès, presque un best-seller. Si du point de vue des publications 2016 aura été une année de transition, il n'en sera pas de même de 2017.

Cette année en effet, en collaboration avec les Éditions D+P, la prochaine publication de la Société Jurassienne des Officiers sera consacrée à la Première Guerre mondiale. Alors que nous célébrons le centenaire du premier conflit mondial, «Le Jura et le Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale » s'inscrit dans la volonté de la Société Jurassienne des Officiers d'éditer des publications consacrées à l'histoire militaire dans une perspective régionale. Les auteurs, Bernard Roten et Hervé de Weck, ont choisi de mettre en lumière les mesures militaires de défense dans notre région mais également de montrer comment l'industrie jurassienne s'est adaptée durant cette période difficile.

Comme d'habitude, Hervé de Weck nous propose une contribution originale de grande qualité; je l'en remercie vivement. Il prendra la parole à la fin de mon intervention pour vous en informer dans le détail.

Notre bulletin annuel, tiré à quelque 1800 exemplaires, s'adresse à nos membres mais aussi aux personnes et entreprises dans notre canton et à l'extérieur. Sa notoriété est un fait établi qui n'est plus à démontrer. Le bulletin annuel est une carte de visite essentielle de notre société; il doit le rester.

Toute ma gratitude et mon soutien vont aux personnes qui, de près ou de loin, œuvrent chaque année pour éditer un bulletin de qualité. Il est impossible de tous les citer. Je salue plus particulièrement le maj Dimitry Queloz, responsable du bulletin, qui a su, comme chaque année, réaliser un bulletin d'excellente facture avec un contenu très intéressant. Je terminerai enfin par adresser mes remerciements aux annonceurs grâce à qui la publication du bulletin 2017 a pu être possible; je les remercie pour leur soutien fidèle.

Je vous remercie pour votre attention.

Vive la Suisse, Vive le Jura et Vive la Société Jurassienne des Officiers.

A l'issue du rapport du président, le colonel Hervé de Weck présente le prochain ouvrage qui sera édité par la SJO: «Le Jura et le Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale».

# 6. Message de l'autorité militaire

Le cdt C Philippe Rebord, chef de l'armée, adresse à l'Assemblée les salutations du commandement de l'armée. Il présente les principaux enjeux et défis de la mise en œuvre du développement de l'armée (DEVA).

# 7. Présentation des comptes 2016

Les comptes sont présentés par le cap Yan Lapaire.

Bilan au 31.12.2016

Actif

Total actif	CHF	30928.67
Actifs transitoires	CHF	
Compte de régulation		
Total réalisable c/m terme	CHF	1130.00
Impôt anticipé	CHF	
Débiteurs bulletins	CHF	
Débiteurs cotisations	CHF	1130.00
Réalisable c/m terme		
Total	CHF	29798.67
(Publications)	CHF	7460.03
UBS 226-ES100929.0		
UBS 226-39399962.1 (Votations)	CHF	185.80
UBS 226-39399962.0 (Exploitation)	CHF	9814.19
CCP 17-50861-0	CHF	12338.65
Caisse	CHF	
Disponible		

Passif Exigible c/m terme Créanciers	CHF	701.95
Compte de régulation Prix SJO Transfert s/publications Fonds Publication 2017 « JU et JU-BE »	CHF CHF	2000.00
Fonds propres Fonds publications Capital  Total passif Augmentation /	CHF CHF	16 829.18 12 418.04 <b>30 928.67</b>
baisse du capital  Pertes & profits	CHF	3042.13
31.12.2016		
Produits		
Cotisations SJO + SSO	CHF	6535.00
Bulletin SJO	CHF	571.70
Subvention		
cantonale + SAT	CHF	3977.45
Revenus capitaux	CHF	0.80
Produits divers / dons	CHF	610.00
Total produits	CHF	11 694.95
Charges ordinaires		
Assemblée générale	CHF	2926.80
Subvention RMS	CHF	
Cotisation SSO	CHF	1510.00
Frais administratifs + divers	CHF	614.10
Frais postes	CLIE	220.72
et bancaires Frais divers	CHF	329.72 591.95
Prix SJO	CHE	
Activités	CHF CHF	 2680.25
		8652.82
Total charges ordinaires	СПГ	8652.82

### Charges extraordinaires

Total charges extraordinaires	CHF	-,-
Bénéfice / perte de l'exercice	CHF	3042.13

# 8. Rapport des vérificateurs des comptes

Les comptes ont été vérifiés par le col Jean-François Gnaegi et le maj Marc Chappuis.

Jean-François Gnaegi donne lecture du rapport des vérificateurs qui conclut à l'exactitude de la comptabilité.

Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité.

# 9. Admissions, démissions

La société compte 156 membres, soit deux membres de plus que l'année précédente. La SJO accueille douze nouveaux membres. Malheureusement, six démissions ainsi qu'un décès sont à déplorer.

### Admissions

- Lt col EMG Jacques de Chambrier, Rosshäusern;
- Maj Alain Laederach, Bassecourt;
- Plt Quentin Queloz, Le Noirmont;
- Plt Fabien Moret, Bonfol;
- Lt Ronan Bonnemain, Alle;
- Lt Redha Bounazou, Le Fuet;
- Lt Baptiste Crelier, Porrentruy;
- Lt Anthony Membrez, Courtételle;
- Lt Frédéric Kottelat, Moutier;
- Sgt Gary Sirna, Les Bois;
- App chef Victor **Polla**, Delémont;
- App chef Manuel **Schaller**, Delémont.

### **Démissions**

- Col Paul Choquard, Bâle;
- Maj Arthur Hublard, Porrentruy;
- Plt Lionel Comment, Prilly;
- Plt Pierre **Lehmann**, Courcelon;
- Plt David Maître, Courgenay;
- Plt Henri-Joseph Theubet, Porrentruy.

Conformément à l'article 7 de nos statuts « le non-paiement de deux cotisations annuelles consécutives entraîne l'exclusion », le comité propose à l'assemblée l'exclusion de trois membres. Après l'envoi de plusieurs rappels, ces trois membres n'ont pas payé leurs cotisations 2015 et 2016. Il s'agit de:

- Cap Christophe Lachat (Hauterive);
- Cap Elie Riat (Bonfol);
- Plt Sébastien Probst (Gals).

Ces trois exclusions sont acceptées à l'unanimité.

# 10. Cotisations et budget 2017

Le président rappelle que l'Assemblée a accepté une augmentation des cotisations de 10 francs en 2016. Cette augmentation a pour but de tenir compte d'une hausse identique des cotisations prévue par la Société Suisse des Officiers. Dans cette attente, cette augmentation permet de corriger, au moins en partie, l'exercice comptable 2015 déficitaire.

S'agissant de l'augmentation des cotisations de la Société Suisse des Officiers, l'Assemblée des délégués 2016 à Coire a décidé de demander au comité SSO de reformuler sa proposition pour l'Assemblée des délégués 2017. Deux variantes sont proposées: une augmentation de 10 francs ou une augmentation de 5 francs. La première proposition est celle du comité de la SSO, la seconde proposition émane de la majorité des

sociétés cantonales et sociétés d'armes présentes à la dernière conférence des présidents du mois de janvier.

Le cap Yan Lapaire présente alors le budget 2017:

CHF	6600.00
CHF	500.00
CHF	3500.00
CHF	0.00
CHF	250.00
CHF	10850.00
aires	
CHF	3000.00
CHF	600.00
CHF	1550.00
CHF	500.00
CHF	500.00
CHF	750.00
CHF	0.00
CHF	2500.00
CHF	9400.00
CHF	1450.00
	CHF CHF CHF aires CHF

Le budget 2017 est accepté à l'unanimité.

### 11. Elections au comité

Le maj Bernard Donzé, membre du comité depuis 2008 comme représentant des Franches-Montagnes, a souhaité remettre son mandat pour raisons professionnelles. Pour le remplacer, les candidatures du cap Dany Contreras et du plt Yann Furrer sont proposées.

Le cap Contreras et le plt Furrer sont élus au comité à l'unanimité.

Le col EMG Stephan Holenstein, président de la Société Suisse des Officiers, adresse à l'Assemblée les salutations du comité de la SSO et présente les prochaines réformes qui seront conduites au sein de l'association faîtière.

### **12. Activités 2017**

Tir SIO

Ajoie

19.05

Le programme d'activités 2017 a été communiqué via le courrier de fin d'année du président. Les activités prévues en 2017 sont:

Stand de tir de Bassecourt

17.06 Sortie VTT
Ajoie

07.09 Tir pistolet
Stand de tir de Saignelégier

22.09 Tir de combat
Place d'armes de Bure, Varieu

11.11 Repas de Saint-Martin
Château de Miécourt

02.12 Apéritif de fin d'année

Le comité espère une forte participation à toutes les activités. Si un membre souhaite la mise sur pied d'une manifestation particulière, qu'il s'adresse à un des membres du comité.

Le plt Yann Furrer présente la nouvelle page Facebook de la SJO.

### 13. Divers

Le président adresse un remerciement particulier au plt Pascal Docourt pour la parfaite organisation l'assemblée générale. Il remercie également Monsieur Michel Viatte, photographe du jour.

Après la fin de la partie statutaire de l'assemblée, Monsieur Bernard Wicht, privat-docent à l'Université de Lausanne, spécialiste des questions stratégiques, présente une très intéressante conférence intitulée: «Vers la guerre civile moléculaire».

# Fin novembre 2017 : le brigadier Jacques Saucy s'en est allé

Col Hervé de Weck

Âgé de quatre-vingt-quatre ans, Jacques Saucy, une des grandes personnalités du Jura historique, s'en est allé dans une certaine indifférence. Des institutions qui avaient bénéficié de son engagement avaient oublié de se faire représenter, des compagnons de route n'avaient pas trouvé le chemin de l'église Saint-Marcel. En revanche, de nombreux officiers sont venus lui dire un dernier adieu. Dans son homélie, l'officiant a même oublié de dire un mot de sa carrière militaire...

Né le 9 juillet 1933, Jacques Saucy, originaire de Develier et fils d'un artisan-boucher, passe sa maturité à l'École cantonale de Porrentruy, avant de faire du droit à l'Université de Berne. Il devient avocat en 1959, son étude a rapidement pignon sur rue à Delémont.

# Une belle trajectoire civile et politique

Juge suppléant à la Cour suprême du Canton de Berne (1972-1978), juge suppléant au Tribunal cantonal jurassien (1979), président du PDC de la ville de Delémont (1970-1973), membre du Conseil de ville (1973-1978). lacques Saucy a adhéré en 1969 au Mouvement pour l'unité du Jura, plus connu sous le nom de «Troisième Force » qui milite pour une large autonomie du Jura historique dans le Canton de Berne et appelle à voter blanc, le 23 juin 1974, pour éviter l'éclatement des sept districts; il le préside de 1972 à 1974. Élu à l'Assemblée constituante jurassienne (1976-1978), il devient l'expert du Gouvernement jurassien pour le partage des biens entre les cantons de Berne et du Jura, son

homologue bernois est le colonel EMG Karl Wälchli. Des officiers du corps d'armée de campagne 1 se rappellent ces deux camarades qui, à une table chargée de classeurs fédéraux, profitaient de chaque temps mort du cours pour travailler à leur dossier.

Jacques Saucy, propriétaire de la coutellerie Wenger à Delémont, la dirige de 1980 à



Le col EMG Saucy, commandant rgt inf 9, à un Concours de patrouilles de la Société des officiers d'Ajoie. À l'arrière-plan (de gauche à droite): le maj EMG Valley, le plt Prétat, le cap Varé, le div Butty.

2005. Il préside le Conseil d'administration de la Banque cantonale du Jura (1978-1995), occupe un siège à celui de la Mobilière Suisse Holding SA (1991-2005), préside la Chambre jurassienne de commerce et d'industrie (1989-1998). Dans un contexte économique difficile, ses mandats, il les a remplis avec courage et persévérance.

# Un officier général de milice

Jacques Saucy s'avère un bel exemple de citoyen-soldat à l'impressionnant parcours militaire. Un indépendant, qui accepte des galons, consent forcément à des sacrifices financiers non négligeables. Son livret de service atteste qu'il a accompli 2017 jours de service! Lieutenant en 1954, capitaine sept ans plus tard, major en 1969, lieutenant-colonel en 1976, il commande la compagnie de fusiliers l/110. Sélectionné comme officier d'état-major général, il sert à l'état-major de la division frontière 2, avant de reprendre le bataillon de fusiliers 110, de devenir officier supérieur adjoint au régiment

jurassien d'infanterie 9 qui se recrute entre La Neuveville et Boncourt.

De 1978 à 1981 – la République et Canton entre en souveraineté en 1979 – Jacques Saucy commande le régiment d'infanterie 9, puis la brigade frontière 3 (1984-1989). Dans les milieux militaires partout en Suisse, on le considère comme un excellent officier général.

Ses convictions profondes de citoyen-soldat, il les exprime en 1989 aux vétérans de la mobilisation générale de 1939: « Notre condition de citoyen nous vaut des droits étendus, chacun le sait et les connaît; elle comporte aussi des devoirs, ce que de nos jours, hélas, trop de nos concitoyens ont tendance à oublier. Faire son devoir de citoyen. C'est servir la communauté et il y a mille et une façons de le faire. » Jacques Saucy ne s'est jamais laissé détourner de cet idéal par ceux qui ne veulent voir que les défaillances du pays, ses lâchetés et ses faiblesses. Comme l'écrasante majorité des Suisses,



Jacques Saucy est l'un des pères de la Constitution de la République et Canton du Jura.

entre 1939 et 1990, il n'a pas oublié ses devoirs.

# Le courage politique: «Ça suffit, c'en est trop!»

Juste avant le début de l'assemblée générale 1990 de la Société jurassienne des officiers à Porrentruy, le Groupe Bélier, renforcé par un chef de service de l'administration cantonale, bombarde de tomates le conseiller fédéral Kaspar Villiger, venu y faire une conférence. Jacques Saucy, chargé de faire l'hommage de Jean-Pierre Weber, nouveau commandant de la brigade frontière, y improvise une courageuse protestation.

Le jour est proche où, tous ensemble aussi, nous dirons : Ça suffit, c'en est trop.

Ça suffit et c'en est trop de savoir que des vandales impunément à l'œuvre s'en pren-

nent à des symboles auxquels nous sommes attachés et, qui plus est, que cela plaise ou non, appartiennent à notre patrimoine.

Ça suffit et c'en est trop de savoir que des citoyens ne peuvent se réunir, parce qu'ils ne partagent pas toutes les opinions des autres, sans qu'ils s'exposent à la violence de ces nouveaux représentants du peuple légitimés par eux seuls et non par le peuple.

Ça suffit et c'en est trop de voir que, dans ce pays, on conteste à une association le droit de recevoir qui elle veut, quand elle veut et où elle veut.

Ça suffit et c'en est trop de voir que le mépris des autres – car c'est de cela dont il s'agit – devient une loi commune

Ce sont là des signes avant-coureurs d'un totalitarisme qui nous trouvera toujours sur son chemin. Cela doit être su de tous.

# Le Maj Jean-Jacques Schumacher, ancien secrétaire général de l'AIJ, nous a quittés

Emanuel Gogniat, Maj Dimitry Queloz

C'est peut-être une voix qui viendra à l'esprit des jurassiens bernois pensant à Jean-Jacques Schumacher. Celle qui, sur les ondes de Radio Jura bernois (RJB), animait régulièrement une chronique économique.

Né à Bienne en 1942, Jean-Jacques Schumacher a grandi dans la Vallée de Tavannes où il a fait sa scolarité. Il a suivi les cours de l'École supérieure de commerce de Delémont achevée en 1961 puis poursuivi des études en obtenant une maturité fédérale (1964), une licence en sciences économiques à l'Université de Neuchâtel ainsi qu'un doctorat dans cette même discipline (1969 et 1979). Cette carrière universitaire est complétée par une attestation en journalisme (1977) et un certificat d'aptitude pédagogique (1977).

Jean-Jacques Schumacher était une personnalité aux multiples facettes. Mais s'il fallait en mettre une en exergue, c'est sa capacité de vulgarisation. D'abord comme enseignant dans différentes écoles primaires et secondaires du Jura bernois, dans les écoles commerciales et professionnelles de Moutier et St-Imier, à la HEG de Neuchâtel ou encore à l'École supérieure de commerce de La Neuveville. Jean-Jacques Schumacher a également animé les cours de gestion PME au Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan. Cette fibre communicative a également amené Jean-Jacques Schumacher à collaborer avec différents médias. En plus

de sa chronique sur RJB, il écrivait en effet régulièrement pour le journal *Le Démocrate* dans les années 1980 et 1990. Jean-Jacques Schumacher est l'auteur de plusieurs publications à caractère historique ainsi que de moyens didactiques, notamment en comptabilité.

Également actif dans des fonctions dirigeantes, Jean-Jacques Schumacher a été directeur de l'école de commerce de Tramelan (1972-1983) ainsi que directeur de la Chambre d'économie publique et vicedirecteur du SIAMS (1989-1995).

Jean-Jacques Schumacher aimait le Jura et s'est politiquement engagé pour cette région. En 1969, il a adhéré au Parti radical du Jura bernois (PRD). Rédacteur du journal Le Radical, il a aussi animé des cours de formation. en faveur des candidats aux élections cantonales. En 1974, Jean-Jacques Schumacher a adhéré au Mouvement pour l'unité du Jura plus généralement connu sous le nom de «Troisième force». Ce mouvement refusait la séparation des sept districts du Jura d'avec le canton de Berne mais visait l'obtention d'un statut de large autonomie pour le lura bernois d'alors, puis, lors des plébiscites de 1974 et 1975, l'unité du Jura. Cet esprit « troisième force » n'est probablement pas étranger à la nomination de Jean-Jacques Schumacher au poste de secrétaire général de l'Assemblée interjurassienne de 1995 à 2003. Dans ce cadre, fin connaisseur du lura





bernois et du canton du lura, il a été une cheville ouvrière du rapprochement interjurassien. Jean-Jacques Schumacher a publié un livre consacré à l'All en 2005. Fidèle à sa ligne politique, Jean-Jacques Schumacher a fondé en 1997 le Groupe Avenir avec quelques autres politiciens du Jura bernois. Ce groupe politique informel, qui réunit de nombreux acteurs politique de tous bords, avait pour objectif d'explorer les possibilités offertes au Jura bernois par la nouvelle Constitution cantonale de 1993 en matière de statut particulier. Personnalité au jugement modéré, toujours ouvert au dialogue, Jean-Jacques Schumacher a été le premier président du Conseil du Iura bernois en 2006.

À côté de ces nombreuses activités, Jean-Jacques Schumacher a aussi fait une carrière militaire commencée en 1961 avec son école de recrues d'infanterie à Colombier. Il a été incorporé à la compagnie de fusiliers III/110 puis promu lieutenant en 1963 (compagnie de fusiliers III/22). En 1965, il change de fonction et passe d'officier mitrailleur à officier du train. Il change d'incorporation (cp ld fus IV/24, puis col tr III/10). Dès 1974, il est incorporé à l'EM gr tr 10, troupe valaisanne, en tant qu'adjudant. En 1979, alors capitaine depuis trois ans, il est incorporé à l'EM gr hop 53, puis, en 1985, à l'EM pl mob 105 comme adjudant. Il est nommé major en 1988 et libéré de ses obligations militaires à la fin de l'année 1996.

Papa de deux filles et grand-papa, Jean-Jacques Schumacher est décédé la veille de Noël 2016.

# Fritz Hefele du Largin nous a quittés

Jean-Denis Henzelin

Fils unique de Louis et de Maria Hefele, Fritz voit le jour le 6 mai 1937 à Bâle. Sa scolarité obligatoire accomplie dans la cité rhénane, il seconde ses parents, fermiers dans une exploitation agricole de la région bâloise.

En août 1956, il accompagne ses parents au Largin, sur la commune de Bonfol où la famille vient d'acquérir une ferme vétuste qu'elle va restaurer au fil des années. Quel contraste avec le domaine agricole bâlois. Ici, pas d'électricité, ni eau courante, une ligne téléphonique les relie quelque peu à la civilisation en 1958. L'ingéniosité de Fritz permet cependant à la famille de produire



Fritz Hefele, à gauche sur la photographie, propriétaire de la ferme du Largin.

de l'énergie électrique. L'acquisition d'un tracteur au milieu des années 1970 facilite grandement le travail aux champs et en forêt. Vieux tracteurs et machines agricoles anciennes qu'il conservait autour de chez lui passionnaient Fritz Hefele qui prenait toujours plaisir à se rendre aux expositions présentant de tels engins.

Ses parents décèdent en 1979 à quelques mois d'intervalle. La présence bienveillante durant cinq ans de son amie Bea atténuera quelque peu son chagrin et sa solitude.

À côté de sa modeste exploitation agricole, Fritz effectue des coupes de bois et des travaux de débardage dans la région durant la période hivernale. Il se montre néanmoins toujours prêt à délaisser ses occupations pour rendre service à celui qui le sollicite. Il a aussi grand plaisir à accueillir ses connaissances ou les visiteurs de passage, prenant le temps pour évoquer, documents à l'appui, l'endroit historique qu'a été le Largin durant la Première Guerre mondiale. Il soutient les projets de l'Association franco-suisse du Km 0, acceptant en particulier un échange de terrain avec la commune de Bonfol qui va permettre la reconstruction à l'identique du poste d'observation Nord.

Les années et le dur labeur ont cependant eu raison de la forte constitution de Fritz Hefele et après une dizaine de jours d'hospitalisation à Delémont, il s'éteignait le 11 mars dernier, discrètement, à l'image de ce que fut sa vie terrestre.

# Nomination du capitaine Noël Pedreira à la fonction d'adjoint du chef de l'aumônerie de l'armée

Le capitaine Noël Pedreira, de Courfaivre, membre de notre société, est devenu le numéro 2 de l'aumônerie de l'armée depuis le 1er mars 2017. Nous lui adressons toutes nos félicitations et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Noël Pedreira a des origines espagnoles. Venus de Galice, ses parents ont été naturalisés. La famille est pratiquante et l'enfant est baptisé dans l'église Saint-Germain d'Auxerre à Courfaivre. Elle lui laisse toutefois une grande liberté en matière religieuse.

Après une maturité au Lycée cantonal de Porrentruy, Noël Pedreira commence des études de droit. La vocation le touche alors et il décide de commencer des études de théologie à l'Université de Fribourg, qu'il complète, dans le cadre d'un séjour Erasmus, par une année à Paris, où il suit les cours de l'Institut catholique et du Centre Sèvres.

En 2004, il commence son ministère d'assistant pastoral dans le Jura, plus précisément au sein de l'unité pastorale Saint-Germain, qui regroupe les paroisses de l'Est du district de Delémont.

C'est en 2006 que commence la carrière d'aumônier de Noël Pedreira. Tout d'abord milicien, il devient professionnel en 2011, avec un taux d'occupation de 40%. Celui-ci

augmente à 70%, puis, avec ses nouvelles fonctions, à 90% depuis le 1er mars 2017. En juillet 2017, il met un terme à son ministère d'assistant pastoral pour se consacrer uniquement à l'aumônerie militaire.

Âgé de 40 ans, Noël Pedreira est marié depuis 15 ans et père de trois enfants.



Le capitaine aumônier Noël Pedreira, adjoint du chef de l'aumônerie de l'armée.

### L'aumônerie de l'armée

Dès le Moyen Âge, des hommes d'Église accompagnent les troupes des cantons suisses. Le plus célèbre d'entre eux est sans doute Ulrich Zwingli, aumônier des troupes zurichoises - sa participation aux guerres d'Italie fait de lui un opposant au mercenariat –, tué sur le champ de bataille au cours de la deuxième guerre de Kappel en 1531. En 1815 apparaissent les premières prescriptions fédérales qui s'ajoutent aux différentes législations cantonales. L'organisation militaire de 1874 crée des postes d'aumôniers dans les régiments d'infanterie et les hôpitaux de campagne, mais seulement en période de conflit. Ce n'est qu'en 1883 que les aumôniers sont incorporés dans le cadre des services d'instruction. Le service auxiliaire de l'aumônerie est créé en 1907, avec la nouvelle loi sur l'organisation militaire.

De nos jours, l'aumônerie de l'armée comprend 150 aumôniers de milice qui ont tous le grade de capitaine. Ils appartiennent aux Églises catholique-romaine, réformée et catholique-chrétienne. Ils sont toutefois à disposition de tous les militaires, quelle que soit leur religion, pour les accompagner et les soutenir dans toutes les affaires et questions d'ordre spirituel. L'Aumônerie de l'armée travaille en étroite collaboration avec les commandants, le Service psycho-pédagogique de l'armée et le Service social de l'armée

# Participation de la SJO à la journée de commémoration des évasions du général Giraud

Plt Yann Furrer



Hommage au Général Giraud devant le Monument aux Morts.

Une délégation de notre société s'est rendue le dimanche 15 octobre à Winkel, sur invitation de nos camarades alsaciens, pour assister à la journée de commémoration des trois évasions du général Giraud.

Cette journée a été dédiée à la commémoration des trois évasions du général Henri Giraud, une des grandes figures parmi les personnalités qui ont œuvré au processus qui mena à la libération de la France. La première évasion a eu lieu durant la Première Guerre mondiale, les deux suivantes durant la Seconde Guerre mondiale, alors que le Général combattait le nazisme.

La Messe du Souvenir et de la Paix, suivie de la cérémonie protocolaire puis du vin d'honneur, ont permis de se replonger dans l'Histoire, de par la qualité des intervenants. Ont notamment été rappelés les efforts suisses qui ont rendu possible la deuxième évasion. C'est en effet par la ferme des Ebourbettes que le Général franchit notre frontière en avril 1942, avant de poursuivre son chemin à travers l'Ajoie, pour se diriger vers la France non-occupée.

La commémoration s'est tenue en présence de représentants des autorités politiques, ecclésiastiques et militaires, parmi lesquelles des officiers libérés ayant vécu la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs membres de la famille du général Giraud se sont également rendus à Winkel pour lui rendre hommage.



Le Plt Lüschinger officiant en tant que porte-drapeau dans l'église paroissiale Saint-Laurent, à Winkel.



Un représentant de la famille Giraud, en compagnie du Col Kohler.

# Vers la guerre civile moléculaire

Maj Dimitry Queloz

Lors de son assemblée générale 2017, la Société jurassienne des officiers a eu le plaisir d'accueillir Bernard Wicht comme conférencier. Enseignant en sciences politiques à l'Université de Lausanne depuis 2001, Bernard Wicht est connu pour ses réflexions sur le système de milice et l'évolution des guerres contemporaines. Avec ce qu'il faut d'humour et d'esprit provocateur pour maintenir son public en haleine, avec toute la clarté qui le caractérise, il a développé un exposé fort intéressant sur la guerre civile moléculaire qui a captivé l'auditoire.

# La guerre civile moléculaire

Pour Bernard Wicht, la guerre connaît une mutation totale depuis la fin de la Guerre froide, comme l'avait déjà mis en évidence Martin van Kreveld dans La transformation de la guerre paru en 1991. Avec la mondialisation et le déclin du rôle de l'État moderne, les deux formes de guerre auxquelles nous étions habitués - guerre interétatique et guerre civile - ont disparu pour laisser la place à la guerre civile moléculaire. Selon Bernard Wicht, ce concept développé par Hans-Magnus Enzensberger est parfaitement adapté pour décrire la situation sécuritaire problématique que connaissent actuellement certains de nos voisins et qui sera probablement également celle de la Suisse dans un avenir plus ou moins proche.

La guerre civile moléculaire se distingue de la guerre civile classique, dont l'exemple le plus emblématique est la guerre de Sécession, par le fait qu'elle n'oppose pas simplement deux groupes, un majoritaire dominant – généralement un État – et un minoritaire dominé, comme c'était le cas



Le Professeur Bernard Wicht, conférencier de l'assemblée générale 2017.

durant la période de constitution des États modernes. En raison de son caractère mutant, elle conduit par ailleurs à se poser deux questions fondamentales qui ont constitué le cœur de la conférence: Pour l'État démocratique occidental, qui est l'ennemi? Comment lui faire face et ne pas se préparer à la guerre d'avant-hier?

Dans la guerre civile moléculaire, cet ennemi présente sept caractéristiques que Bernard Wicht a longuement développées et discutées.

### · L'ennemi est transnational

L'exemple de Daech illustre bien cette caractéristique. Le groupe islamiste occupe un territoire à cheval sur la Syrie et l'Irak. Ses combattants proviennent du Monde entier et se fondent dans les flux de population pour aller s'installer en Afrique du Nord et en Europe. C'est, en fin de compte, une véritable « armée de la mondialisation ».

# Sa stratégie des moyens repose sur le double principe low tech/low cost

Disposant de moyens financiers, techniques et logistiques limités, l'ennemi emploie tout ce qui est à sa disposition pour frapper. Le principe cardinal est celui de l'efficacité.

### Le recrutement se fonde sur un récit commun

Le recrutement se fait via une propagande qui cible les émotions et les frustrations de toute une génération. Elle lui propose un récit commun, une idéologie dans laquelle elle pourra se reconnaître et pour laquelle elle sera prête à combattre et à mourir.

# Le contrôle des territoires selon le principe du zébrage

L'ennemi ne cherche pas à contrôler totalement le territoire. Seules certaines zones le sont, comme l'a bien montré l'exemple de la ville d'Alep.

### Le contrôle de la population par la terreur

Dans ce domaine, il n'y a pas d'innovation. Les vieilles techniques de terreur sont reprises, comme les assassinats, les exécutions soigneusement mises en scène, les expositions de cadavres...

# · Une tactique visant à créer l'insécurité

L'ennemi recherche à déstabiliser son adversaire, à affaiblir ses forces morales. Pour ce faire, il utilise divers mode d'action de type terroriste, comme les tueries et les attentats kamikazes.

# Un financement par le biais de l'économie grise

Tous les moyens de financement sont bons, notamment les trafics en tous genres.

# Le problème des démocraties modernes face à la guerre civile moléculaire

Une fois la guerre civile moléculaire définie, Bernard Wicht s'est penché sur l'importante question de la capacité des démocraties occidentales à faire face à cette nouvelle forme de menace. En se basant notamment sur l'ouvrage de Gil Merom, How Democracies Lose Small Wars? (Cambridge, 2003), qui analyse les échecs de l'armée française durant la guerre d'Algérie et de l'armée israélienne au Liban, le conférencier a développé la thèse selon laquelle la démocratie libérale actuelle n'était pas en mesure de gagner des conflits de basse intensité.

Dernier stade de la démocratie, la démocratie libérale présente un certain nombre de caractéristiques qui sont autant de faiblesses face à un adversaire pratiquant la guerre civile moléculaire. La première d'entre elles est l'absence de récit national et de valeurs communes. Dans les sociétés modernes, il est de bon ton de nier l'existence d'une histoire et d'une identité communes, que ce soit au nom de l'individualisme ultralibéral ou du multiculturalisme prôné par la gauche. Cet état d'esprit conduit une partie de la population à prendre ses distances par rapport à une société dans laquelle elle ne se reconnaît pas et pour laquelle elle ne veut plus s'engager. La société est ainsi « en panne de cause » et les individus qui la composent ne veulent plus lutter pour la défendre contre les agressions.

La deuxième caractéristique est l'incapacité à identifier la menace et l'ennemi.

La troisième consiste en une dérive policière et autoritaire qui se traduit notamment par la volonté de désarmer les citoyens honnêtes plutôt que de s'attaquer aux groupes qui créent les véritables problèmes. En Suisse, la nouvelle loi sur l'armée constitue un bel exemple de cette méfiance envers le citoyen, avec son article 113 qui contient plusieurs alinéas donnant la possibilité de restreindre la possession de l'arme à domicile.



Remise au conférencier du traditionnel panier des produits du terroir par le col Fabien Kohler, président de la SJO.

Enfin, la dernière caractéristique est la possibilité de déclenchement d'une guerre civile. Les exemples de mécontentement et de refus d'accepter les règles du jeu démocratique sont nombreux. Un des derniers en date est celui des manifestations qui ont succédé à l'élection de Donald Trump aux États-Unis et qui découlaient du rejet des résultats issus des urnes.

# Comment faire face à la guerre civile moléculaire?

Les démocraties modernes n'étant pas en mesure de faire face à la guerre civile moléculaire pour les raisons évoquées, comment répondre à ce phénomène? La réponse proposée est complexe et se situe à deux niveaux.

Premièrement, il s'agit de modifier certaines attitudes actuelles qui entrainent les faiblesses mentionnées précédemment. Pour Bernard Wicht, qui reprend les écrits du sociologue Alain Joxe, il faut « considérer le désordre comme premier ». La violence et la guerre sont naturelles, la paix n'est pas donnée pour toujours et il faut sans cesse lutter pour la maintenir. Ensuite, il faut «rétablir la distinction dedans/dehors », c'est-à-dire définir qui est ami et qui est ennemi. Cette distinction a souvent été, au cours de l'histoire, le moven de maintenir la cohésion d'une société, notamment en Suisse (guerres contre les Habsbourg, mobilisation de 1856 contre la menace prussienne, etc.). Enfin, il faut « redéfinir l'unité militaire ». Ici, c'est la république romaine qui tient lieu d'exemple, avec la légion qui garantit l'unité politique et sociale de Rome. Les liens entre armée. société et politique sont nombreux et étroits. Les soldats sont citoyens, les cadres militaires cadres politiques. L'armée permet de socialiser les minorités et de les faire adhérer à un but commun. À ces considérations s'ajoute, bien sûr, la nécessité de donner un récit national à la population.

Pour répondre à la guerre civile moléculaire, il faut cependant également agir à un autre niveau, celui de l'échelle. L'État moderne ne correspond pas à l'échelle à laquelle il est pertinent d'agir contre cette menace. Cela ne signifie cependant pas que l'État soit dépassé et qu'il faut le remplacer. Bernard Wicht voit davantage une action en complément à celle de l'État. Il faut « travailler dans la marge d'erreur du système » et « construire une deuxième ligne de défense ». Voilà pour la méthode. D'une manière plus concrète, c'est au citoyen de jouer ce rôle fondamental. On retrouve ici le lien entre citoyen et soldat mentionné plus haut qui est à la base de la stabilité et de la sécurité de la société. Le citoyen-soldat, combattant individuel, sait pourquoi il se bat et connaît ses chances de succès. Il est en mesure de pallier les insuffisances de l'État et d'agir rapidement et efficacement à une échelle locale, dans un terrain et parmi une population qu'il connaît.

Bernard Wicht a terminé sa conférence en affirmant que les sociétés traversaient actuellement une crise de civilisation. Comme fréquemment dans l'histoire, le remède proviendra de la société elle-même qui devra s'adapter et adapter son système de sécurité. Ainsi que l'écrivait le général Eric de La Maisonneuve dans La violence qui vient (Arléa, 1997), « l'évolution du corps social sera étroitement associée à celle du système militaire. »

# La cp lde fus IV/110 et le sport militaire dans les années 1950<sup>1</sup>

Dans la deuxième moitié des années 1950, la compagnie lourde de fusiliers IV/110 développe une activité hors du commun dans le domaine du sport militaire, sous l'impulsion de son commandant, le capitaine G. Droz. Plusieurs patrouilles sont constituées, qui s'entraînent régulièrement au civil, condition indispensable à de bons résultats dans les compétitions organisées par les grandes unités.

Grâce à l'initiative du capitaine Droz, la compagnie aligne cinq patrouilles lors de la course de patrouilles de nuit organisée conjointement par les régiments 8 et 9 et disputée dans les environs de Moutier-Grandval-Crémines. Dès l'année suivante, la compagnie se distingue à chaque concours du régiment 9 et de la 2<sup>e</sup> division. En 1958 et en 1960, le plt G. Schaller, futur commandant, décroche deux titres de cham-



Mai 1958, championnat d'été de la 2° division à Bienne engageant 230 patrouilles. La patrouille jurassienne de la compagnie fus IV/110 est championne de division et enlève les challenges de la 2° division, du rgt 9, du bat 110 et de la meilleure patrouille bernoise. De gauche à droite : plt Georges Schaller, Bienne, cpl Francis Steulet, Moutier, maj Alphonse Widmer, cdt du bat 110, ap Ewald Isler, Cerneux-Veusil, mitr Alphonse Baume, Mont-Crosin. Cette patrouille récidivera en obtenant le titre de champion de division en 1960 à Fribourg.

<sup>1</sup>Nous adressons tous nos remerciements au sergent Francis Steulet pour les informations et les illustrations qui ont permis de réaliser cet article. Lui-même a été trois fois champion de division (1958, 1960 en élite et 1970 en landwehr) et trois fois vainqueur de la course de patrouilles des officiers d'Ajoie en landwehr.



Andermatt, 1957: Arrivée aux championnats d'hiver de l'armée.

pion de division, le premier à Bienne – devant 230 patrouilles – et le second à Fribourg. La compagnie est la seule, dans l'histoire des troupes jurassiennes, à avoir qualifié six fois consécutivement une patrouille pour la finale des championnats d'été de l'armée!

Les courses du championnat de division et de la finale (championnat de l'armée), se déroulent de la manière suivante. Après une phase d'échauffement, les patrouilles, composées de quatre hommes, se lancent dans la course en se dirigeant d'un poste à l'autre en utilisant une carte topographique. Le parcours n'est pas balisé, sauf aux postes de contrôle pour guider les équipes vers les emplacements où se déroulent les disci-

plines techniques. Il faut donc avoir de bonnes connaissances en matière de lecture de carte et savoir se repérer dans le terrain. Dans ce domaine, les Suisses alémaniques sont avantagés car beaucoup de chefs de patrouille pratiquent la course d'orientation dans le civil, sport moins populaire en Suisse romande. Le classement intervient en fonction du temps de course auguel on retire les bonifications obtenues aux différentes disciplines techniques. Cinq pourcents des patrouilles classées aux championnats de division et de brigade sont qualifiés pour la finale, le championnat d'été de l'armée, qui réunit les 150 meilleures patrouilles de Suisse.

# Disciplines techniques des concours d'été

Jet de grenades Estimation de distances Tir Détermination de points dans le terrain 15 minutes de bonification au maximum 10 minutes de bonification au maximum 15 minutes de bonification au maximum 10 minutes de bonification au maximum



Hölstein, 1958: Arrivée aux championnats d'armée organisés à Liestal.



Quarante ans après leur exploit, les anciens patrouilleurs de la IV/110 se retrouvent pour célébrer l'amitié.

Parallèlement aux concours disputés en été, la compagnie est également présente dans les compétitions hivernales qui comportent une épreuve de 20 km de ski de fond et une de tir. La patrouille de la compagnie décroche ainsi le titre de championne du régiment 9 en 1957 au Lac Noir et se classe au neuvième rang des championnats d'hiver de l'armée, disputés traditionnellement à Andermatt.

# Palmarès de la cp lde fus IV/110 sur le plan national

1956	Championnat d'été de la 2 <sup>e</sup> division, Colombier:	<b>2</b> e rang (rgt 9) / 6e rang (div 2) Qualification pour les championnats d'armée à Thoune	
1957	Championnat d'hiver de la 2e division, Lac Noir:	1er rang (rgt 9) / 5e rang (div 2) 9e rang au championnat d'hiver de l'armée à Andermatt (90 patrouilles)	
1958	Championnat d'été de la 2e division, Bienne:	1er rang (rgt 9) / 1er rang (div 2) Qualification pour les championnats d'armée à Liestal	
1960	Championnat d'été de la 2 <sup>e</sup> division, Fribourg:	1er rang (rgt 9) / 1er rang (div 2) Qualification pour les championnats d'armée à Lausanne	
1962	1962 Qualification par la 2 <sup>e</sup> division aux championnats d'armée à Frauenfeld en dépit d'un abandon sur fracture au championnat d'été de la 2 <sup>e</sup> division		
1964	Championnat d'été de la 2 <sup>e</sup> division, Colombier:	<b>1</b> <sup>er</sup> <b>rang (rgt 9)</b> / <b>4</b> <sup>e</sup> <b>rang (div 2)</b> Qualification pour les championnats d'armée à Bière	

# « Jura, Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale »

Comité SIO

Depuis le début des années 1990, la Société jurassienne des officiers (SJO) se montre active dans la publication d'ouvrages et de plaquettes traitant de l'histoire militaire, des relations entre l'armée et la population dans le Jura bernois et le Jura. Ces aventures éditoriales ont été le plus souvent lancées en amicale collaboration avec les officiers du Jura bernois et l'efficace soutien de Walter von Känel, ancien commandant du régiment jurassien, aujourd'hui porteur du projet « Espace muséal des troupes jurassiennes » à Saint-Imier, qui devrait ouvrir à la fin 2018.

En octobre 2017, les Editions D+P à Delémont et la SJO présentaient au public Jura, Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale<sup>1</sup>, tiré à 800 exemplaires et œuvre de deux historiens, Bernard Roten et Hervé de Weck. Il s'agit d'un volume de 376 pages, avec une iconographie riche et en partie inédite, qui prend en compte le district de Laufon qu'on oublie trop souvent dans l'historiographie jurassienne. Une histoire qui ne se limite pas au volet militaire, mais éclaire les dimensions économiques, sociales et politiques, sans oublier les mentalités des Jurassiens et des Conférés venus garder la frontière.

Hervé de Weck, au fil des années, a su rendre moderne et ouverte l'histoire militaire juras-

sienne. On est obligé de le constater, même dans des milieux peu favorables à la défense nationale. Bernard Roten, parfaitement bilingue, a passé sa jeunesse à Moutier. Il a enseigné à l'École normale des instituteurs à Porrentruy puis, lorsque cet établissement, structure idéale pour la formation des instituteurs, a été supprimé, il a enseigné le francais au gymnase de Laufon. Officier de renseignement, il a fait partie de l'équipe de rédaction de l'Histoire des troupes jurassiennes parue en 1977, un projet porté à bout de bras par le colonel Marcel Bosshard. Il figurait parmi les auteurs de la plaquette publiée en 1994, à l'occasion de la dissolution de la brigade frontière 3. Il a dépouillé les sources accessibles du district de Laufon. Sa contribution est un des aspects inédits de Jura, Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale. Les habitants du Laufonnais, en majorité conservateurs-catholiques, ne voyaient pas toujours la situation et les événements comme leurs coreligionnaires du lura bernois.

# Contenu et originalité du livre

La période de la Première Guerre dans le Jura bernois ne semble pas intéresser les auteurs de thèses, les historiens jurassiens et suisses. Depuis la fin des années 1930 jusqu'à nos jours, silence assourdissant, même dans la

<sup>1</sup>Bernard Roten; Hervé de Weck: *Jura, Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale*. Préface d'Adolph Ogi. Delémont. Editions D+P, SJO, 2017. 376 pages.



Poste d'observation du Roc-au-Corbeau (Charmoille).



L'Armée aménage la route du col de Pierre-Pertuis.

Revue militaire suisse qui ne publie qu'un article en novembre 1986, intitulé «L'Ajoie en période de guerre 1813-1945 ». Peu d'allusions également aux personnalités jurassiennes et à leur rôle.

Paul-Otto Bessire, dans son *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle*, liquide la période 1914-1918 en quatre pages: «(...) nos soldats ont monté la garde sur toutes les frontières helvétiques (...). Cette longue faction fut fastidieuse et déprimante. Elle est presque sans histoire. » La *Nouvelle Histoire du Jura*, publiée par la Société jurassienne d'Émulation, consacre quelques dizaines de lignes aux deux guerres mondiales dans les sept districts.

Entre 1914 et 1918, contrairement à ce qu'on a souvent écrit, l'Ajoie n'est pas défendue, les troupes qui s'y trouvent n'y feraient que du combat retardateur, pour donner à la position-clé des Rangiers le temps d'être prête; le Laufonnais serait défendu « sans esprit de recul». Les districts de Moutier et de Courtelary voient passer les troupes qui vont ou reviennent de la frontière; ils abritent des infrastructures logistiques et sanitaires dont les sources parlent peu. Pendant de longues périodes, la moitié de l'Armée a été déployée entre Porrentruy et Bâle, pratiquement tous les citoyens-soldats de l'époque ont fait une relève dans le Jura bernois. La Petite Gilberte a pu connaître « 300 000 soldats et tous les officiers »!

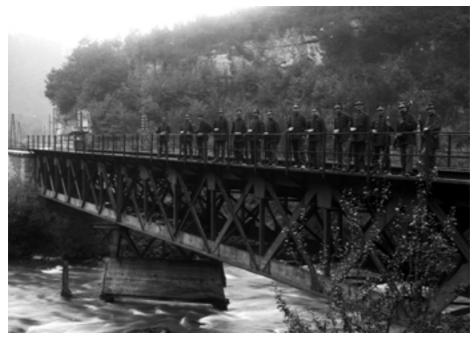
Les hommes sous les drapeaux obéissent aux ordres, acceptent la nécessité de la défense du territoire, ils servent malgré les pertes de salaire, ils acceptent les sacrifices mais, à la longue, ils doutent et font des crises de cafard. Comment et pourquoi ont-ils tenu? Ils donnent eux-mêmes des explications. La solidarité, la camaraderie: ils ne veulent pas abandonner leurs copains. Leur courage, ils le puisent aussi dans l'esprit de corps, dans le charisme de chefs de section et de

commandants d'unité. Le sens du devoir, la discipline leur ont été inculqués dès l'enfance dans la famille et à l'école. En Suisse, il n'y a pas de rupture entre le front et l'arrière. Le pays n'étant pas impliqué dans le conflit, les citoyens-soldats font des relèves – parfois longues – puis rentrent chez eux pour plusieurs mois.

La neutralité n'empêche pas Romands et Alémaniques d'éprouver pour les belligérants des sympathies divergentes, dues à la langue et à la culture. Les notables qui s'expriment dans la presse jurassienne manifestent une francophilie qui explique de fausses informations, des accusations contre la prétendue germanophilie du Conseil fédéral, du général Wille et du commandement de l'armée. Le rédacteur du Pays, Ernest Daucourt, celui du Petit Jurassien, Léon Froidevaux, figurent parmi les plus fanatiques. En revanche, il y a armistice dans les affrontements entre conservateurs et radicaux jurassiens...

Sous peine de disparaître, l'horlogerie et la micromécanique, deux activités essentielles dans le Jura bernois, doivent continuer à exporter mais ce dont les belligérants ont besoin, ce sont surtout des composantes de munitions. Quelques grandes firmes refusent d'en fabriquer, comme Longines qui fait dans le chronomètre de marine. En période de guerre, il n'y a pas d'exportations innocentes: même le chocolat ou le lait condensé servent à ravitailler les combattants, donc à prolonger la guerre.

Comment vivent les familles, obligées de s'organiser dans la durée sans les hommes dans la fleur de l'âge qui se trouvent sous les drapeaux et ne touchent plus leur salaire? La caisse de compensation ne date que de la Seconde Guerre mondiale. La forte inflation aggrave encore la situation. En 1918, on dénombre en Suisse près de 620000 indigents. Pour toucher des secours de la part



Le pont ferroviaire du Chessiloch.

des communes, il faut prouver que l'on est indigent. Les problèmes économiques et sociaux créent des tensions, spécialement dans les grandes villes. Dans le Jura où l'on a souvent des liens avec les paysans qui vendent bien leurs produits, la situation est moins douloureuse qu'ailleurs en Suisse.

Les populations des sept districts voient affluer des confédérés en uniforme venus des quatre coins du pays: c'est un choc culturel, également pour les hommes venus garder la frontière. Ils arrivent dans des régions dont jusqu'alors ils ignoraient jusqu'à l'existence. La mobilité à l'époque n'est pas celle d'aujourd'hui! Les citadins en particulier sont choqués par les conditions de vie et d'hygiène dans des villages perdus mais, souvent, ils sont séduits par l'accueil des autochtones. En 1918, les Suisses – service actif oblige – se connaissent mieux qu'en 1914.

#### Le district de Laufon

Pas évident de s'occuper de l'histoire du district de Laufon. Bernois jusqu'en 1993, il s'est trouvé trop éloigné de l'Université de Berne pour y intéresser professeurs et étudiants. Plus proche, l'Université de Bâle, n'a pas su créer de vocations d'historiens intéressés par cette région non bâloise. L'Archiviste cantonale de Bâle-Campagne reconnaît que, vingt ans après le changement de Canton, elle ne possède presque rien sur le district de Laufon, absolument rien en ce qui concerne la Première Guerre mondiale.

Militairement parlant, le fuseau Delémont – Bâle, c'est-à-dire la vallée de Laufon, présente une importance opérative évidente. Il permet à l'un ou l'autre des belligérants de contourner par le Sud les positions défensives ennemies et de l'attaquer de flanc ou

sur les arrières. Les sommets au sud de La Lucelle ainsi que sur le Blauen se couvrent donc de postes d'observation, des infrastructures sensibles comme le pont de chemin de fer et la route dans le défilé du Chessiloch, à l'ouest de Grellingen, deviennent des lieux à contrôler et défendre à tout prix.

La population laufonnaise, étonnée, voit des Suisses venus d'ailleurs, parlant des dialectes étranges, presque incompréhensibles. Elle s'amuse devant le souci d'hygiène jugé exagéré des soldats des grandes villes, mais elle apprécie cette présence militaire, même si celle-ci a parfois l'allure d'une occupation.

Le petit Musée du Laufonnais possède la totalité des journaux locaux de l'époque, particulièrement le bihebdomadaire *Nordschweiz*. Son propriétaire, unique rédacteur, ne se contente pas d'énumérer des nouvelles. Malgré un nombre de pages très restreint, il réagit, rédige des éditoriaux, cite des jour-

naux romands et alémaniques. Il reflète les pensées et les réactions des habitants de la région. Si le *Nordschweiz*, comme les habitants du Laufonnais, a le souci du compromis et de la neutralité, il n'en est pas moins interdit à la vente en Alsace allemande, au même titre que la *Tribune de Genève* et la *Gazette de Lausanne*.

On trouve dans le *Nordschweiz* les réactions face à la guerre d'un journaliste jurassien germanophone, un observateur éclairé, qui n'est pas germanophile, mais qui fait des coups de sang face à des réactions « typiquement welsches ». Il n'en reste pas moins plus proche de Delémont que de Berne ou de Zurich. Il donne son avis lors de l'élection du général Wille, de l'affaire des colonels », de « l'affaire des cartouches » en Ajoie, de la démission du conseiller fédéral Hoffmann. Alors que l'historiographie jurassienne fait de Léon Froidevaux, unique rédacteur du *Petit Jurassien*, un martyr de la



Des prisonniers de guerre français libérés par l'Allemagne sont internés à Saint-Imier.

justice militaire, le *Nordschweiz* le dépeint comme un apôtre de la discorde, un dérangé mental: on ne devait pas lui faire un procès, mais l'enfermer dans un asile psychiatrique!

La vallée de Laufon, fortement industrialisée, souffre de la rareté et de la hausse des prix des denrées alimentaires. Engagés dans les fabriques locales aux horaires très lourds, hommes et femmes entretiennent un petit jardin privé, au mieux ils élèvent une vache et quelques poules. Mais cela ne suffit pas à l'alimentation de familles souvent nombreuses; ils doivent acheter au magasin, au prix fort.

Dans la deuxième moitié de l'année 1918, la vallée de Laufon est touchée d'une manière dramatique par la grippe espagnole. Le bataillon de fusiliers 23 du Laufonnais doit remplacer un bataillon fribourgeois touché par la pandémie. À la frontière schaffhous-

oise, la grippe frappe: 34 Laufonnais meurent loin de chez eux. Le bataillon est démobilisé, le 13 décembre. Pour la première fois, la ville de Laufon ne fête pas le retour de ses soldats qui ont plus de cinq cents jours de service actif au compteur. Pas de défilé, pas de discours du préfet, pas de modeste repas offert par les autorités civiles: la peur de la maladie l'emporte sur la joie des retrouvailles.

Toute armée a besoin d'histoire. Les officiers, les sous-officiers et les soldats qui s'intéressent au passé posent souvent des questions plus pertinentes que des historiens qui n'ont fait qu'une carrière académique. En histoire militaire, il ne suffit pas de poser les bonnes questions, encore faut-il trouver les bonnes réponses qui peuvent parfois éclairer les conflits futurs. La probabilité que des événements se reproduisent et échappent à tout contrôle pourrait bien être fonction de l'ignorance du passé...



# Bulletin de commande

Nom	
Prénom	
Adresse	
NPA	Localité
passe commande de	2:
,	de Jura, Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale au prix de nballage et de port non compris).
Jura, Jura bernois	du duopack Jura, Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale + Aviation civile et militaire, guerre aérienne (1910-2012) au prix de nballage et de port non compris).
Date	Signature

Bulletin à retourner aux Éditions D+P SA, 6, route de Courroux, 2800 Delémont ou par télécopie 032 421 18 20 ou par courriel à marketing@lqj.ch

# Adieu à la 2<sup>e</sup> brigade d'infanterie

Lt-col EMG Edouard Vifian

Le sommet du Chasseral, voilà le lieu idyllique choisi par le brigadier Mathias Tüscher pour réunir ses cadres une dernière fois afin de marquer solennellement la dissolution de la brigade d'infanterie 2.

Le 6 septembre dernier, en présence du chef de l'armée le commandant de corps Philippe Rebord, ainsi que de nombreux invités politiques et militaires, c'est avec « Enthousiasme, Confiance et Détermination » que le commandant de brigade a salué une ultime fois les drapeaux et les étendards de Sa brigade.

Après une marche de brigade dans le vent et le brouillard, les 600 cadres supérieurs de la brigade se rassemblèrent fièrement front à la Suisse Romande pour rendre honneur à la brigade d'infanterie 2 et à son Commandant.

Les nuages firent place au soleil et c'est face à un panorama à couper le souffle et sous la bonne garde des anciens Carabiniers genevois et vaudois que le brigadier Mathias Tüscher a pu s'exprimer une dernière fois face à sa troupe: «Éprouvons-nous un quelconque sentiment de nostalgie? En aucun cas! D'abord selon la formule consacrée: d'un soldat on n'attend pas d'état d'âme, mais des états de service!»

Ensuite, les commandants du bataillon de carabinier 1, du bataillon de carabiniers 14,



Instant solennel : La remise des étendards.

du bataillon d'infanterie 13 et du bataillon d'infanterie 19 ont transmis leur bannière aux autorités politiques de leurs cantons respectifs pour ensuite les remettre au brigadier Yvon Langel, commandant désigné de la future division territoriale 1.

Quant aux hommes du groupe artillerie 54, du bataillon d'aide au commandement 2 et du bataillon d'exploration 2, ils rejoindront les rangs de l'une des trois brigades mécanisées.

La cérémonie fut marquée par la présence de l'intégralité des anciens commandants de



Les cadres de la brigade d'infanterie 2 face à la Suisse romande.

la brigade infanterie 2. En effet, les brigadiers Chabloz, Chevallaz et bien entendu le commandant de corps Rebord firent honneur aux cadres supérieurs présents sur le Chasseral.

C'est finalement par un survol majestueux de deux *F/A 18 Hornet* et par les salves d'honneur de pièces d'artillerie tractées par des chevaux francs-montagnards que la dissolution fut actée.

L'esprit de corps, la joie de servir et la conviction d'accomplir un service utile à la patrie furent des valeurs que les soldats et les cadres de la brigade d'infanterie ont partagées durant les 14 années passées à servir cette grande unité héritière de la noble division de campagne 2.

À chacun de leurs services, les unités et les corps de troupe de la 2<sup>e</sup> brigade ont rempli toutes les missions confiées par les autorités fidèlement et avec fierté.

Finalement, comme l'a évoqué le commandant de feu la 2º brigade: «L'an prochain lorsque la brigade aura disparu des ordres de bataille de notre armée, il nous incombera de perpétuer cet état d'esprit, l'état d'esprit de la 2º brigade, au sein d'autres grandes unités ou d'autres états-majors. C'est notre devoir! Cela sera notre honneur!».

Vive la 2!

# Test d'endurance pour le char-pont « Léopard » sur la place d'armes de Bure

Armasuisse1



Le char-pont Léopard.

© DDPS

Du 26 au 28 juin 2017, le char-pont *Léopard* et le module de ravitaillement avec le 2° système de pont ont été testés pendant 48 heures sur la place d'armes de Bure. Cet exigeant contrôle à l'engagement marque la fin de la phase de qualification par l'industrie responsable, au niveau du système global de pose de ponts.

#### Déroulement du contrôle

Un nuage de poussière s'élève au loin mais on n'entend quasiment pas le moteur de 1500 CV. Quelques instants plus tard, le char-pont *Léopard* apparaît dans le nuage et pose un pont. Ce dernier est emmené par le véhicule porteur comme s'il en constituait le toit. Quelques petites minutes plus tard, l'équipage de deux hommes a posé un pont de 14 mètres puis, immédiatement, le charpont *Léopard* recule, accélère et disparaît dans un nuage de poussière, comme il était venu.

Cette manœuvre, l'équipage de l'engin chenillé va la répéter à plus de 40 reprises en 48 heures pour le contrôle de qualification, en posant deux ponts de 14 mètres ou un pont de 26 mètres. Pour ce faire, le char-pont *Léopard* va parcourir au total 600 km sur les pistes asphaltées et sur des terrains poussiéreux entre les phases de pose et de reprise des ponts. Outre le véhicule de transport et de pose, 13 autres véhicules blindés sont

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Merci à Armasuisse pour nous avoir autorisés à reprendre ce texte et au DDPS pour les illustrations.



Pose du pont. © DDPS



Le module de ravitaillement comprenant un véhicule tracteur et une semi-remorque sur laquelle se trouve un châssis de transport pour le pont. © DDPS

engagés, dont un char de déminage 63/00, quatre chars de grenadiers, quatre chars de combat *Léopard* et un char du génie, un char de dépannage et un char lourd de déminage. Ces véhicules dont le poids est compris entre 14,8 et 63,5 tonnes vont franchir plus de 230 fois les ponts. Quand le véhicule n'est pas en route sur le terrain, il se trouve dans un secteur d'attente où il fait notamment l'objet

de contrôles périodiques en exploitation statique (portant, par exemple, sur l'électronique, le moteur, hydraulique, etc.).

Simultanément, le module de ravitaillement avec le deuxième pont, qui fait partie du système de pose de ponts, est également contrôlé. Il sert au transport d'un jeu de ponts (2 x 14 mètres ou 1 x 26 mètres) et se compose

d'un véhicule tracteur avec une semi-remorque sur laquelle se trouve un châssis de transport. Pendant les 48 heures, les éléments de ponts sont chargés, déchargés, assemblés en ponts puis démontés, à l'aide de la grue dont est équipé le véhicule.

#### Sous la responsabilité de l'industrie

Tous ces mouvements et ces poses de ponts servent à contrôler pendant deux jours dans un engagement exigeant le système de série zéro, en collaboration et avec le soutien de l'armée suisse. Vu la situation initiale complexe, notamment en raison du besoin d'un terrain suffisamment grand et des nécessités relatives à la logistique et à l'infrastructure, ces essais à l'engagement de 48 heures ont été dirigés par Armasuisse et par le fournisseur, même si ce dernier est responsable de l'adéquation du contrôle.

En cas de dérangement ou de panne pendant le contrôle, la constatation est immédiatement annoncée à la centrale d'engagement qui tient le procès-verbal des activités, puis la remise en état est entreprise le plus rapidement possible. Toutes les carences constatées ainsi que les améliorations potentielles sont notées et analysées par le fournisseur.

#### Possibilités d'engagements variées

Le système de pose de ponts acquis avec le programme d'armement 2014 permet de franchir des cours d'eau ou des fossés jusqu'à une largeur de 24 mètres; en cas de largeur plus grande de l'obstacle, il est aussi possible de poser des ponts se chevauchant. Les ponts posés par ce système peuvent être franchis par des véhicules à roues jusqu'à un poids d'environ 84 t et par des véhicules à chenilles d'un poids total de 73 t au maximum. Ils sont utilisés pour franchir les obstacles, rendre praticables des accès ou renforcer ou compléter des ponts endommagés ou ne supportant pas de telles charges.

Le char-pont *Léopard* est construit sur des châssis de chars 87 *Léopard* excédentaires dont on a utilisé la carcasse, l'entraînement et le train de roulement, ainsi que certains éléments de commande. L'introduction à la troupe est prévue à partir de 2019.



Char de déminage franchissant un pont installé par un char-pont Léopard.

© DDPS

# La justice militaire suisse et le service civil

Maj Dimitry Queloz

La justice militaire suisse est peu connue, aussi bien au point de vue historique qu'institutionnel, en dehors des milieux concernés. Aussi l'ouvrage de Félicien Monnier, Juge et soldat. Essai sur les fondements de la justice militaire suisse, est-il le bienvenu<sup>1</sup>. Il montre l'étroitesse des liens qui unissent la Confédération, les cantons, l'armée et la justice militaire au long des siècles. Dans un deuxième temps, il se penche sur la question de l'objection de conscience et du service civil pour montrer que « la conception que promeut (celui-ci) met en danger l'existence même de la société, donc de la justice». Un ouvrage à lire dans le contexte des débats actuels sur l'obligation de servir et la place du service civil!

### Historique de la justice militaire suisse

Jusqu'au début du XIXe siècle, il n'y a pas de justice militaire fédérale centralisée. Le sujet, vaste et encore relativement peu étudié, comprend trois volets. Comme il n'existe pas d'armée fédérale à proprement parler et que ce sont les cantons qui ont l'essentiel des compétences en matière de défense, la iustice militaire est avant tout cantonale. Les soldats des différents contingents cantonaux dépendent donc de la justice de leur canton d'origine selon le principe du Heimatprinzip, qui n'est cependant pas absolu. Toutefois, un embryon de droit pénal militaire commun est peu à peu instauré au travers de textes comme le Convenant de Sempach de 1393 ou le Défensional de Baden de 1673, qui

uniformisent certains principes et certaines pratiques.

Les traditions pénales des régiments suisses au service étranger représentent une autre source du droit militaire d'Ancien Régime. Inspirés vraisemblablement du droit romain, ces différents codes pénaux reposent sur le respect du serment prononcé à l'entrée en service et l'obéissance due aux supérieurs. Comme ils sont très lacunaires, notamment en ce qui concerne les peines encourues, ils sont complétés par la Caroline mise en place par Charles Quint dans le Saint-Empire et par les ordonnances militaires de l'État que sert le régiment.

Ce n'est qu'en 1817, à une époque où le service étranger est en train de disparaître, que la Diète adopte un *Code pénal pour les régiments étrangers*. Réalisé par le Fribourgeois Nicolas Gady, il servira jusqu'en 1859.

En 1800, La République helvétique, régime centralisé mis en place et soutenu par la France à la suite de l'invasion de 1798, vote une loi sur la justice militaire qui définit des institutions et des procédures précises et supprime le *Heimatprinzip*. Cette loi, bien que fortement remise en cause sous la Médiation, reste en vigueur jusqu'à la Restauration et n'est remplacée qu'en 1818 par le *Code pénal pour les troupes de la Confédération suisse* voté par la Diète l'année précédente.

<sup>1</sup>MONNIER, Félicien, *Juge et soldat. Essai sur les fondements de la justice militaire suisse*, Pully, Centre d'Histoire et de Prospective Militaires (CHPM), 2016, 160 pages.

Trop complexe en ce qui concerne le système de classification des infractions, celui-ci est remplacé en 1837. Ce nouveau code représente la source du droit pénal militaire actuel. Il est divisé en trois livres, code pénal militaire proprement dit, code d'organisation judiciaire et code de procédure pénale. Il connaît une simple révision en 1851, qui introduit toutefois une nouveauté, la différence entre service d'instruction et temps de guerre.

Dans la deuxième moitié des années 1880, le Parlement refuse la refonte complète du Code pénal de 1851 proposée par le Conseil fédéral. Le projet conduit toutefois à la loi fédérale d'organisation judiciaire et procédure pénale pour l'armée fédérale (OJM) de 1889 qui supprime notamment les livres deux et trois du Code pénal de 1851. Cette loi reste en vigueur jusqu'en 1979!

La mobilisation générale de 1914-1918 montre que le Code pénal n'est plus du tout adapté aux circonstances. L'affaire des colonels contribue également à jeter un certain discrédit sur la justice militaire. Critiquée, celle-ci est même menacée dans son existence par une initiative du parti socialiste visant sa suppression. Déposée en 1916, elle est finalement rejetée en janvier 1921 par le peuple et les cantons. Parallèlement au traitement de cette initiative, le Conseil fédéral met en chantier un nouveau code pénal militaire qui est adopté en 1927. Malgré quelques modifications, le Code pénal militaire de 1927 est encore en vigueur actuellement. Il est complété par la Procédure pénale militaire de 1979 qui a remplacé, on l'a vu, celle de 1889.

### Justice militaire, objection de conscience et service civil

L'armée suisse est organisée selon le double principe de l'armée de milice et de l'obligation de servir pour les citoyens, selon des modalités qui ont beaucoup varié depuis 1848. Il arrive que certains d'entre eux refusent cette obligation pour des «motifs de conscience». La qualification de ce refus de servir et la définition de ces derniers ont fortement évolué au fil du temps.

Le Code pénal de 1851 assimile ce délit à la désertion. Ce système, trop rigide, montre ses limites avec la mobilisation générale de 1914-1918. Aussi, le Conseil fédéral édictet-il l'Ordonnance relative à la poursuite des militaires qui ne se sont pas présentés au service actif ou qui l'ont déserté. Ce document distingue l'« insoumission » de la « désertion ». La première de ces deux infractions n'est pas en lien avec une « conduite déshonorante » de la part du militaire réfractaire qui peut, en outre, bénéficier de circonstances atténuantes qui peuvent conduire à un acquittement. Une première brèche apparaît ainsi dans le principe de l'obligation de servir, puisqu'un militaire peut « justifier par des arguments valables sa non-entrée en service, voire son refus d'entrer en service ».

Avec le Code pénal de 1927, dans sa version d'origine, les objecteurs de conscience sont le plus souvent condamnés pour refus de servir, selon l'article 81. La peine peut être atténuée en cas de mobile honorable chez l'accusé. Les tribunaux n'ont cependant jamais recours à des motifs religieux ou éthiques. Ils emploient l'article 44 qui leur permet de prendre en compte la situation générale de l'accusé.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les objecteurs bénéficient de divers assouplissements de la législation pénale militaire. Une novelle de 1950 abolit la suppression des droits civiques pour les objecteurs ayant des motifs religieux. Il s'agit d'une atteinte majeure à « la figure du citoyen-soldat. Avec cette novelle, on admet désormais que le respect de l'obligation de servir n'est plus constitutif de manière absolue de la qualité

de citoyen (...) le lien que cette peine accessoire tissait entre droits et obligations civiques a perdu une grande partie de sa force symbolique ». Dans les années 1960, diverses interventions parlementaires sont déposées en faveur de la création d'un service civil. Si le Conseil fédéral se montre toujours hostile à ce dernier, il propose une novelle en 1967, que le Parlement adopte en automne, qui étend le statut d'objecteur de conscience aux objecteurs pour motifs moraux.

Dans les années 1980, Jean-Pascal Delamuraz, chef du Département militaire fédéral, met sur pied la Commission Barras, du nom de son président, le brigadier Raphaël Barras, auditeur en chef de l'armée. Le « projet Barras » de modification du code pénal militaire est accepté en votation populaire en 1991 après référendum. L'objection de conscience décriminalisée n'est plus limitée aux « convictions religieuses ou morales » du réfractaire, elle est désormais étendue à ses « valeurs éthiques fondamentales ». De plus, celui-ci est astreint à un travail d'intérêt général dont la durée correspond en principe à une fois et demie la durée du service militaire refusé.

Parallèlement, une commission parlementaire travaille à l'instauration d'un service civil qui est accepté par le peuple et les cantons en 1992. Du nouvel article 18 alinéa 1 de la Constitution découle en 1995 la loi sur le service civil. Celui-ci est conçu comme service de substitution au service militaire et il n'est pas question d'un libre choix entre les deux. De plus, le réfractaire est soumis à ce que l'on appelle l'« examen de conscience ».

En 2003, une novelle apporte une modification importante par rapport à la question du conflit de conscience. Le « point de vue » du réfractaire devient central dans l'appréciation de la demande. Enfin, en 2008, une nouvelle modification entre en vigueur qui supprime l'examen de conscience et instaure le principe de la preuve par l'acte. Pour le réfractaire, il suffit désormais de déclarer être d'accord d'accomplir un service civil d'une durée supérieur au service militaire. Depuis l'introduction de cette modification, et en dépit d'une ordonnance visant à limiter les demandes pour effectuer un service civil, celles-ci augmentent régulièrement. 1632 demandes sont acceptées en 2008 et 5757 en 2014!

En un siècle et demi, les conceptions philosophiques qui soutiennent l'obligation de servir et la position face à l'objection de conscience ont radicalement changé. À l'instar de ce que l'on peut remarquer dans d'autres domaines de la société, un processus d'individualisation s'est imposé. L'objecteur de conscience est devenu autonome et ne se situe plus dans un rapport de verticalité par rapport à la collectivité et au droit. En opposition totale avec la conception aristotélicienne de la société qui définit des liens étroits entre le groupe et les individus qui le composent, une logique de rapports juridiques horizontaux s'est installée et l'objecteur de conscience « ne saurait subir de contraintes autres que celles qu'il veut bien se donner».

De plus, le service que l'objecteur rend à la société n'est pas du même ordre ni de la même nature que celui que rend le militaire. Le premier, dans ses activités pour la collectivité, ne sert que des intérêts bien spécifiques – et parfois même surtout les siens –, et ce sans mettre en péril sa vie. Le second, prêt au sacrifice suprême, sert l'ensemble de la société le cas échéant. Sans cette action, celle-ci peut être menacée dans son existence même, rendant toutes les autres activités, même les plus nobles, bien futiles.

### De l'actualité de l'État-nation

Maj Dimitry Queloz

Dans son dernier ouvrage¹, et en dépit des idéologies dominantes, Charles Saint-Prot réaffirme la nécessité de l'État-nation dans la situation géopolitique actuelle. « Lui seul est en mesure de relever les grands défis de l'heure en préservant la souveraineté nationale, les libertés et la dignité des citoyens, c'est-à-dire, en fin de compte, le bien commun sans lequel il n'y a pas de politique légitime. »

Pour Saint-Prot, l'État-nation est la cible à la fois des idéologies supranationalistes – globalisation, construction européenne, ultra-libéralisme – et des courants régionalistes et/ ou culturalistes qui se rejoignent pour tenter de le faire disparaître. L'exemple emblématique de cette alliance est, selon l'auteur, celui de l'Europe des régions, que Georges Pompidou présentait ainsi en 1974 déjà: « L'expression de l'Europe des régions, non seulement me hérisse, mais constitue à mes yeux, (...) un étrange retour vers un passé révolu. Il y a déjà eu l'Europe des régions; ça s'appelait le Moyen Âge, ça s'appelait la féodalité. »

Dans un style particulièrement vif, l'auteur, qui ne mâche pas ses mots, prend pour cible la charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales ou minoritaires, qui incarne d'une façon toute particulière selon lui l'Europe des régions. Ce texte, qui connaît des difficultés de ratification dans de nombreux pays, sous couvert de protéger juridiquement les langues régionales, « institue une forme de discrimination positive » qui représente une véritable boîte de Pandore dans le sens où elle favorise les communautarismes

de tout type basés sur l'ethnie. Faisant un rapide historique des origines de la charte, Saint-Prot montre les «origines douteuses» du courant euro-fédéraliste qui plonge ses racines dans les thèses nazies de l'entredeux-guerres. Il souligne également le fait que nombre de mouvements séparatistes, notamment bretons, corses et alsaciens, ont été d'actifs collaborateurs durant l'Occupation.

L'auteur insiste sur un autre point, d'ordre sémantique. Pour lui, ce qui est en jeux, ce n'est pas la république, contrairement à ce qu'affirment certains politiciens, c'est la nation. «Vivre ensemble» ne consiste pas à intégrer une idée floue - les mythiques « valeurs républicaines » (...) mais une réalité tangible: la nation. » Suivant la définition classique de Renan, cette dernière ne représente pas seulement le « désir de vivre ensemble », mais aussi et surtout « la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a recu indivis », c'est-à-dire « la conscience d'être détenteur d'un capital que l'on transmet, la conviction d'appartenir à une polis, le sentiment d'une amitié, le goût de construire ensemble». Et l'auteur de conclure: «Loin de tout sectarisme, de toute divagation raciale ou de divagation fanatique, la nation est un projet de civilisation.»

Saint-Prot se plaît aussi à mettre en évidence les contradictions et les conséquences négatives des idéologies qu'il combat. Ainsi, l'affirmation selon laquelle la taille des États-nations ne représente pas la bonne échelle pour résoudre les grands prob-

<sup>1</sup>SAINT-PROT, Charles, L'État-nation face à l'Europe des tribus, Paris, Les éditions du Cerf, 2017, 120 pages.

lèmes actuels car ils seraient trop petits, est en totale contradiction avec la volonté de créer des régions plus autonomes dont la taille est inférieure à celle des Étatsnations. De même, la suppression des frontières au sein de l'Espace Schengen a conduit à d'insurmontables problèmes migratoires.

# La fuite en Suisse - Une récente thèse sur l'accueil des réfugiés juifs au cours de la Deuxième Guerre mondiale<sup>1</sup>

Maj Dimitry Queloz

La thèse de M<sup>me</sup> Ruth Fivaz-Silbermann était attendue depuis longtemps. Après 19 années de recherches, elle a été soutenue avec succès à l'Université de Genève en mai 2017. Selon la chercheuse, moins de 3000 juifs auraient été refoulés à la frontière suisse entre 1942 et 1945.

M<sup>me</sup> Fivaz-Silbermann a étudié de près et dans le détail la question du refoulement des réfugiés à la frontière suisse au cours de la Seconde Guerre mondiale, plus précisément à partir de l'année 1942, qui est une année charnière en ce qui concerne le génocide juif. D'une part, c'est à partir de ce moment-là que les Nazis mettent en place le vaste plan d'extermination des Juifs à l'échelle européenne et qu'ont lieu les grandes rafles. D'autre part, avec l'occupation du Sud de la France en novembre, la Suisse, alors totalement encerclée par les puissances de l'Axe, devient le seul lieu de refuge pour de nombreux juifs d'Europe occidentale.

L'étude s'intéresse aux parcours des réfugiés. Les questions statistiques ne représentent qu'une très petite partie – une trentaine de pages – des quelque 1000 pages de la thèse. Ces chiffres sont toutefois intéressants car ils viennent contredire ceux qui sont couramment admis chez les historiens et qui ont été repris par la Commission Bergier dans son très controversé Rapport.

# Des chiffres très inférieurs à ceux cités dans le Rapport Bergier

M<sup>me</sup> Fivaz-Silbermann a retrouvé la trace de 15 000 juifs qui ont cherché à trouver refuge en Suisse le long de la frontière franco-suisse, principale zone de passage pour les réfugiés fuyant le nazisme. Sur ces 15 000, moins de 20 % ont été refoulés, soit 2844. L'historienne a également pu identifier 248 juifs refoulés qui ont été déportés et exterminés dans les camps nazis. Ces chiffres ne sont toutefois pas complets, car il existe des lacunes dans les archives.

On est donc bien loin des plus de 24000 refoulements mentionnés dans le Rapport Bergier. Ces chiffres proviennent d'une étude de Guido Koller publiée en 1996. Ils comprennent d'autres catégories de refoulés et, surtout, représentent le nombre de refou-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>FIVAZ-SILBERMANN, Ruth, La fuite en Suisse. Migrations, stratégies, fuite, accueil, refoulement et destin des réfugiés juifs de France durant la Seconde Guerre mondiale, thèse de l'Université de Genève, 983 pages.

lements et non celui des refoulés, ces deux notions n'étant pas équivalentes.

Les statistiques de M<sup>me</sup> Fivaz-Silbermann confirment en revanche les travaux menés par deux historiens, MM. Serge Klarsfeld et Henry Spira. Le premier affirmait, d'après ses études menées dans les archives du Mémorial de la Shoah, que la Suisse avait refoulé quelque 3000 juifs. Quant à Henry Spira, qui a étudié la question pour la frontière jurassienne, il a toujours souligné le fait que le nombre de plus de 24 000 était beaucoup trop élevé, en raison du fait qu'il regroupait diverses catégories de réfugiés, dont certains temporaires, et pas seulement des juifs.

### Une réhabilitation d'Heinrich Rothmund?

Un deuxième aspect intéressant de la thèse de M<sup>me</sup> Fivaz-Silbermann concerne Heinrich Rothmund, à l'époque directeur de la division de police au Département de justice et police, en charge d'appliquer la politique d'accueil des réfugiés définie par le Conseil fédéral. Ce personnage est connu pour ses propos xénophobes et antisémites, ainsi que pour avoir appliqué de manière zélée la politique de fermeture du gouvernement.

M<sup>me</sup> Fivaz-Silbermann apporte cependant d'importantes nuances sur cette question. Si Rothmund était xénophobe, il n'était pas antisémite au sens nazi du terme. Il semblerait qu'il ait évolué avec le temps et qu'il se soit montré moins restrictif, dans certaines circonstances, dans l'application de la politique d'accueil.

### Une thèse qui génère un certain malaise

M<sup>me</sup> Fivaz-Silbermann et sa thèse ont été très médiatisées au moment de la soutenance. Les enjeux de cette étude sont en effet très importants. Il y a une remise en cause importante des chiffres présentés par la Commission Bergier et, par conséquent, des interprétations que l'on peut en faire. On a même pu voir exprimée dans la presse la crainte d'un emploi de ces nouveaux résultats en faveur d'une position révisionniste. Le terme est fort, très connoté, et mériterait plus amples explications. En effet, on ne peut décemment pas fourrer dans le même sac les négationnistes qui veulent minimiser, voire nier, le génocide juif et ceux qui veulent remettre en question, de manière scientifique et fondée, des erreurs et des interprétations peu fondées de certains historiens!

On a pu sentir une certaine gêne chez les anciens historiens de la Commission Bergier et ceux qui partagent leur avis sur la question de l'accueil des réfugiés en Suisse au cours de la Seconde Guerre mondiale. La critique de la thèse de M<sup>me</sup> Fivaz-Silbermann était difficile. D'une part, ils ne pouvaient bien sûr pas discuter une étude qu'ils n'avaient pas lue. D'autre part, il faut souligner que ces travaux, tout comme ceux de MM. Klarsfeld et Spira, ont été effectués par des personnes de religion juive, qui ne cherchent donc pas à minimiser la question du refoulement des réfugiés juifs.

Dès lors, les discours tournaient souvent autour de propos qui mettaient en évidence le fait que les archives sont lacunaires et que, par conséquent, il est impossible d'établir des chiffres définitifs. Ils laissent ainsi sous-entendre qu'en fin de compte les chiffres de la Commission Bergier et leur interprétation ne sont peut-être pas si éloignés que cela de la réalité.

Le débat est donc ouvert! C'est avec impatience que l'on attend maintenant la publication de la thèse de M<sup>me</sup> Fivaz-Silbermann, ainsi que les commentaires qui en seront faits!

# En 1892 naissait le vélo militaire à la mode helvétique<sup>1</sup>

Col Hervé de Weck

Uniques en Europe, les troupes cyclistes étaient la fierté de l'Armée suisse. Le 5 avril 1892 entrait en vigueur la loi fédérale qui introduisait cette nouveauté qui persista jusqu'en 2003, avant d'être sacrifiée sur l'autel de la modernité.

Fin août 1892, une première école accueille 215 recrues et autant de bicyclettes: chaque homme doit alors entrer en service avec sa machine. Cette première école de vélocipédistes militaires a lieu à Berne et dure 22 jours. Les places sont recherchées, malgré le fait que les amateurs doivent acheter euxmêmes leur vélocipède. Les soldats, selon la presse de l'époque, sont attirés par cette spécialité, qui paraît garantir une certaine liberté. Et le manque de discipline des débuts ne passe pas inaperçu. Grâce à la rapidité de leurs machines, nos cyclistes sont rapidement hors de la vue des officiers. On les retrouve dans les auberges, d'où il n'est pas si facile de les faire sortir, relève le Rapport de gestion 1895 du Département militaire fédéral.

#### Premier vélo, fiasco! Puis vint la «Machine 1905 »

Le lancement du premier vélo officiel de l'armée, modèle 1894, est un fiasco, même si le soldat bénéficie d'une réduction de 50 francs pour son achat. Les chambres à air viennent de sortir sur le marché, véritable révolution pour le confort des postérieurs. Les pneus en caoutchouc plein de la machine livrée aux militaires manquent



Vélo militaire modèle 1894.

singulièrement d'attrait. Le *Modèle 1905*, en revanche, fait un tabac.

Dans une ordonnance de 1910, le Conseil fédéral demande qu'une attention accrue soit portée à la bicyclette militaire. Dans les descentes et sur le plat, elle a des avantages inégalés par rapport à d'autres moyens de locomotion, tant sur le plan des performances que celui du prix, souligne le Gouvernement. En côte, son poids élevé constitue toutefois un handicap. Aux yeux

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Adaptation d'un texte de l'Agence télégraphique suisse.



« Machine » 1905.

du Conseil fédéral, le renforcement des troupes cyclistes doit permettre des économies sur les régiments de cavalerie, bien plus coûteux en ravitaillement et en soins.

Dans un premier temps, les deux-roues servent surtout aux estafettes pour porter des messages. Pendant la Première Guerre mondiale, la moto et d'autres moyens de transmission prennent la relève. Et les cyclistes se retrouvent graduellement dans les troupes combattantes, un rôle que le Conseil fédéral confirme après la guerre. Unités silencieuses, rapides et d'une puissance de feu équivalente à celle des compagnies de fusiliers, leurs effectifs passent de 2500 à 6300 hommes en 1924. Cette année-là, les cyclistes reçoivent des mitrailleuses légères. Dans l'entre-deuxguerres, ils forment des unités d'élite, avec la fierté de leur Arme et un esprit de corps remarquable.

La pénurie de caoutchouc, déjà ressentie en 1914-1918, devient aiguë durant la Seconde Guerre mondiale. Pour économiser les précieux pneus, les cyclistes doivent pousser leurs machines lors de leurs déplacements, ou les charger sur le train. Pas question de rouler avec elles dans des courses civiles.

Après la guerre, l'équipement en armements lourds se poursuit. Les unités cyclistes engagent un nombre croissant de tubes-roquettes et même, depuis 1981, des engins guidés antichars. Chaque régiment cycliste dispose de véhicules tous terrains légers, qui servent d'ateliers de réparation, transportent l'approvisionnement ainsi que du matériel. Le rôle des cyclistes consiste à intervenir rapidement dans des actions ponctuelles, en particulier contre les parachutistes, à engager le combat en terrain difficile et de nuit.

#### Nouvelle machine en 1993

Le Vélo d'ordonnance 05 est fabriqué, sur mandat du Conseil fédéral, par des firmes comme Schwalbe, Caesar, Condor et Cosmos. Mis à part quelques améliorations techniques, l'engin émaillé noir reste inchangé pendant près de nonante ans.

En 1995, les troupes cyclistes reçoivent le modèle 93. Equipé d'un dérailleur à sept vitesses et de freins hydrauliques, il est fabriqué par l'entreprise jurassienne Condor à Courfaivre. De couleur gris-vert, il comporte une plus grande proportion de pièces normalisées et de composants du commerce. Il est aussi mieux adapté à la taille des soldats, lesquels, depuis le début du siècle, sont devenus plus grands. L'engin a une charge utile de 60 kilos.

En 2001, la décision tombe: après la cavalerie en 1972, les pigeons voyageurs militaires en 1996, les troupes cyclistes sont supprimées le 1<sup>er</sup> mai 2003. Motif principal, leur vulnérabilité dans la guerre moderne, l'absence de protection contre les éclats d'obus notamment. Un ultime défilé marque l'événement.

#### « Modèle 12 »

Pour autant, le vélo ne disparaît pas totalement de l'armée. Au *Modèle* 93, dont les pièces de rechange ne sont plus disponibles, succèdent 4100 exemplaires du *Modèle* 12, commandés au prix de 2500 francs l'unité à l'entreprise zurichoise Simpel. Il est très perfectionné: cadre en alu, freins à disques, moyeu dynamo intégré, 8 vitesses, il ne pèse que 15 kilos. Le vélo sert à l'exercice des soldats et aux déplacements dans les casernes.

Celui qui supervise cet achat à l'époque n'est autre que le chef du Département de la défense, Ueli Maurer, un ancien des troupes cyclistes. Le Zurichois a en effet commandé un bataillon de cyclistes jusqu'en 1994. Le conseiller fédéral reste d'ailleurs fidèle à sa *Machine* 1905 et ne dédaigne pas de l'utiliser de temps à autre.

Près de 70 000 unités du *Modèle* 05 ont été écoulées jusqu'en 1988. Alors qu'ils se liquidaient à 150 francs dans les *ArmyliqShops* il y a quelques années, un modèle parfaitement restauré se négocie aujourd'hui autour de 1500 francs.



Armée 61 : déplacement d'une troupe cycliste.

# Un face-à-face musclé entre troupes suisses et soldats de la République de Salò: Bagni di Craveggia, octobre 1944<sup>1</sup>

Yoan Renaud

« Trois coups de mousqueton: c'est le signal [...]. Des hauteurs [...] s'ouvre un feu agité de mitrailleuses sur les partisans. [...] Des coups tombent en territoire suisse. [...] Sur la route est hissée la bannière fédérale [...] Le feu cesse. [...] L'officier néofasciste [...] demande qu'on rende les partisans morts ou vifs; dans le cas contraire il entrerait les prendre lui-même. [...]<sup>2</sup>»

Ces événements de la soirée du 18 octobre 1944 se déroulent à proximité immédiate du poste de douane des Bains de Craveggia, à l'extrémité ouest de la Valle Onsernone (Tessin). Un détachement de deux cents militaires italiens de la République de Salò était alors prêt à passer à l'attaque sur sol suisse. Seules les actions courageuses d'officiers suisses permirent d'éviter un massacre et de tenir tête à un agresseur déterminé.

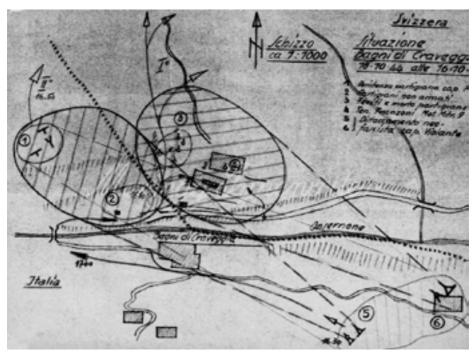
Revenons brièvement sur le contexte où prennent place ces évènements. À la fin de l'été 1944, les formations partisanes italiennes prennent le contrôle de la majeure partie du Val d'Ossola et de ses vallées supérieures, ainsi que de la Valle Vigezzo et de la Valle Canobina. Peu coordonnés, mal équipés malgré deux largages d'armes des Alliés, quelques centaines de partisans des brigades autonomes *Valtoce* et *Valdossola* libèrent la ville de Domodossola au matin du 10 septembre

La contre-offensive germano-italienne, entre le 9 et le 22 octobre 1944, reconquiert cependant le terrain perdu. L'avant-garde allemande pénètre à Domodossola le 14 octobre. Cet événement marque la chute de la République partisane d'Ossola, tandis que pour de nombreux civils et partisans en déroute, c'est l'exode vers la Suisse qui commence.

Au Tessin, une partie de la brigade frontière 9 du 3<sup>e</sup> corps d'armée entre en service le 9 octobre 1944. Prêtes à l'engagement, les compagnies œuvrent à effectif réduit mais

Sources principales: Nachrichtenbulletins du Service de Renseignement de l'armée (AF E27#1000/721 #9693-8\*, Archives fédérales); Archives du capitaine Tullio Bernasconi, cdt de la cp de mitrailleurs motorisés 9, actuellement conservées par le commandant du Centre d'Instruction des Forces spéciales, Isone; RENAUD, Yoan, Les événements des Bains de Craveggia, 18-19 octobre 1944: un épisode de grande tension à la frontière suisse, travail de Bachelor sous la direction du professeur Laurent Tissot. Université de Neuchâtel. février 2016.

<sup>2</sup>VEGEZZI Guglielmo, *Svizzera in armi: Spruga (ottobre 1944)*, pp. 149-150. Traduction de l'auteur. *Rivista militare della Svizzera italiana*, N°6, pp. 149-151, 1946. http://dx.doi.org/10.5169/seals-243204 (Consulté le 16 octobre 2015).



Croquis des événements des Bains de Craveggia. (Dossier Bernasconi)

sont dotées de l'intégralité du matériel de corps. Le colonel Vegezzi (commandant de la br fr 9) prend des mesures pour assurer la liaison entre les troupes et le PC de la brigade à Bellinzone. L'ensemble des unités de la brigade doit être atteignable par téléphone ou moyen motorisé en tout temps.

Dès le 11 octobre, la compagnie de mitrailleurs motorisés 9 du capitaine Bernasconi est envoyée à Spruga pour sécuriser la zone entre la frontière et le village. L'intention est d'empêcher l'entrée de troupes étrangères ou de partisans armés, si besoin par l'usage de la force. À proximité, 509 réfugiés et partisans se rassemblent au poste de douane des Bains de Craveggia entre le 13 et le 19 octobre. Les partisans sont des rescapés des combats de la Valle Canobina et de la Valle Vigezzo. Issus de la brigade « Generale Perotti» de la division *Piave*, ils sont commandés par le capitaine Filippo « Pippo » Frassati, ancien officier de carrière. Conformément à une instruction du 9 septembre 1944, les partisans ne peuvent pas être acceptés tant que leur vie n'est pas immédiatement menacée. Alors même, la troupe doit encore attendre la prise de position du Conseil fédéral, qui statue sur l'internement ou le refoulement. Un tri prend place en territoire italien, les civils puis les partisans blessés et malades sont progressivement internés.

Au matin du 17 octobre, le lieutenant tessinois Augusto Rima entre en contact avec des cadres partisans aux Bains de Craveggia. Ils procèdent ensemble à une revue de l'effectif des combattants et de leur dotation en armes et munitions, puis préparent un plan en cas d'attaque des néofascistes. Une mesure immédiate est prise: un groupe est envoyé au passage obligé de la *Bocchetta di San Antonio*, entre Craveggia et les Bains de Craveggia. Ils doivent signaler l'arrivée de la colonne germano-italienne par trois coups de feu. Les partisans vont également aménager un chemin de fuite vers la Suisse, à couvert, renforcé de pierres. Une cinquantaine d'hommes en état de combattre établit ensuite un point d'appui surplombant les Bains à Pian del Bozzo.

Le 18 octobre au matin, des renseignements indiquent un mouvement de troupes néofascistes depuis la Valle Vigezzo vers la Bocchetta di San Antonio. À 15 h 30, le capitaine Bernasconi et le lieutenant Franzoni inspectent le secteur. Ne remarquant rien d'anormal, ils retournent au PC de Spruga. Entre 15 h 45 et 16 h 00, trois coups de feu claquent depuis la Bocchetta di San Antonio. Sept minutes plus tard, des rafales de mitrailleuses déchirent la vallée. Couverte par la pluie et le brouillard, la colonne néofasciste est arrivée en vue des partisans. Alerté à 16 h 15, Bernasconi envoie Franzoni se rendre compte de la situation puis met en alerte la troupe à Spruga.



Bains de Craveggia, 16-17 octobre 1944. Discussions entre des partisans (à gauche) et le capitaine Bernasconi, deuxième depuis la droite. (Dossier Bernasconi)

Sous le tir des mitrailleuses, le lieutenant Franzoni parvient à atteindre une maison où se sont déjà réfugiés deux douaniers suisses et la propriétaire des lieux. Bernasconi tente également de se rendre aux Bains mais est arrêté par les tirs 150m avant le poste de douane. Il décide alors d'alerter le PC de la brigade à Bellinzone. Lorsque l'intensité des tirs diminue. Franzoni sort de son couvert et crie « Alt. Svizzera! ». Les coups de feu cessent. De nombreux impacts de balles marquent les bâtiments, tant en territoire suisse qu'italien. Bernasconi atteint les Bains vers 16 h 55. Il y retrouve Franzoni, qui lui indique que les partisans ont reflué au-delà de la frontière et comptent une quinzaine de blessés, quelques morts et deux prisonniers. Franzoni estime être resté durant 45 minutes sous le feu des néofascistes. Une cinquantaine d'hommes en armes s'approchent alors des deux officiers. Bernasconi les interpelle et demande à s'entretenir avec leur commandant. Le capitaine Violante de la Decima flottiglia MAS réclame la restitution immédiate des partisans, faute de quoi il viendra les chercher lui-même les armes à la main. Les officiers tessinois réussissent finalement à imposer leur point de vue et à dissuader le détachement italien à continuer la chasse aux partisans en territoire suisse. Un second entretien est convenu pour le lendemain matin à 6h. Le capitaine Bernasconi a réussi à gagner douze heures de répit qu'il compte bien mettre à profit!

Les néofascistes sont alors véritablement en position de force. Commandé par les deux frères Falangola, le détachement compte cinquante hommes de la *Decima flottiglia MAS*. En sus, près de 150 parachutistes équipés d'onze mitrailleuses lourdes les accompagnent. Les sources de l'époque estime que près de 25 000 coups de feu auraient été tirés sur les partisans! Dans le camp suisse, il n'y a pour l'heure qu'une section de mitrailleurs en position entre la frontière et Spruga. Durant la nuit, la compagnie de grenadiers

30 prend position dans le secteur et verrouille l'accès à Spruga. Le détachement fasciste quitte les lieux le lendemain dans la matinée.

La décision du Conseil fédéral autorisant l'internement des partisans est finalement communiquée par le 3° corps d'armée à la brigade frontière 9 le 19 octobre à 1 h 15. Les partisans internés à Spruga sont transférés à

Locarno au cours de la nuit du 18 au 19 octobre. Les partisans déplorent treize blessés, dont un meurt le 19 octobre à l'hôpital de la Carità de Locarno. Federico Marescotti, cadre partisan et lieutenant de l'armée italienne, est tué en territoire suisse lors de la fusillade. Il sera enterré le 20 octobre 1944 au cimetière de Comologno, son cercueil porté par des partisans et escorté par un peloton de soldats suisses.



Frontière italo-suisse des Bains de Craveggia, 16-18 octobre 1944. Le bâtiment à droite est le poste frontière suisse, à l'arrière-plan son équivalent italien. Autour de celui-ci sont regroupés des partisans. (Dossier Bernasconi)

# Adolphe Daniel Vincent Cérésole: des plaines de Magenta à la Commune de Paris<sup>1</sup>

Jérôme Guisolan

Neutre, la Suisse a toutefois fourni bon nombre de soldats, de sous-officiers et d'officiers aux armées étrangères au cours des siècles. La France a ainsi été bénéficiaire de contingents suisses de 1480 à 1831, date à laquelle fut créée la Légion étrangère. De nombreux Suisses s'y sont engagés dont le Veveysan Adolphe Daniel Vincent Cérésole.

#### Un fonds d'archives particulier<sup>2</sup>

Un drapeau de la Commune de Paris, cela n'est pas courant. Et lorsque ce drapeau, en l'occurrence celui du 145° bataillon de la Commune de Paris, se trouve en Suisse, plus précisément aux Archives cantonales vaudoises, cela ne manque pas d'interroger les esprits quelque peu curieux.

C'est le 17 mai 1954 que le tissu a été donné aux Archives cantonales vaudoises, avec les archives de la famille Cérésole. Il s'agit, faut-il le rappeler, d'une famille veveysanne – sa bourgeoisie est obtenue en 1822 – fondée par le pasteur Auguste Charles Louis Guillaume et sa femme Sophie née Koester dont les huit fils comprennent en outre un consul suisse à Venise (Victor), un conseiller fédéral et Cdt C (Paul) et un pasteur bien connu (Alfred). Si le fonds a été inventorié

en 1993, ce n'est qu'en 2003 que le drapeau a émergé d'une boîte pour être restauré en vue de son exposition au Musée historique de Lausanne.

Il ne demeure cependant pas isolé de son contexte, car l'homme par l'intermédiaire duquel ce témoin du sanglant épisode parisien est arrivé en terres vaudoises est un autre des fils du pasteur Auguste Cérésole et de sa femme Sophie. Adolphe Daniel Vincent Cérésole est certes moins connu que ses trois frères précités, mais sa vie a été, selon toute vraisemblance, davantage mouvementée que la leur.

#### Une destinée particulière

Issu d'une famille venue d'Italie puis bourgeoise de Vevey, Adolphe Cérésole est né le 1er août 1836 à Friedrichsdorf en Hesse-Homburg. C'est en mars 1855 qu'il s'engage dans la 2e Légion étrangère, connaissant une ascension rapide dans les grades puisqu'il devient officier déjà en décembre de la même année. Certes, sa vie connaîtra quelques rebondissements, points d'inflexion inhérents à l'espèce humaine qui demeure d'ordinaire loin des trajectoires en apparence rectilignes des comètes. Ainsi,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Pour plus d'information: Adolphe Daniel Vincent Cérésole [en ligne], [consulté le 15.8.2017]. Disponible à l'adresse: http://portal.wikimedia.ch/wikipediajérôme Guisolan, *Capitaine Cérésole (1836-1881)*. *Un officier suisse au service de France*, Pully, Centre d'Histoire et de Prospective Militaires, 2016, 136 pages.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>P Cérésole [en ligne], [consulté le 15.8.2017]. Disponible à l'adresse : http://www.davel.vd.ch



Le drapeau du 145° bataillon de la Commune de Paris. ACV, P Cérésole 113. (photo Olivier Rubin, ACV)

il est par exemple licencié lors de la réorganisation de Légion étrangère en 1856. Son existence restera néanmoins rythmée par le son de la trompette.

En effet, ré-enrôlé dans la foulée au grade de sergent, nous le retrouvons, après une campagne en Afrique du Nord (1857), en 1859, lors la campagne d'Italie. Placé à l'aile gauche du dispositif durant la bataille de Magenta, Cérésole narre son expérience au travers de son journal de campagne qu'il se fait un point d'honneur de rédiger et des lettres expédiées à sa famille, traçant même entre autres un plan de la célèbre bataille sur l'une d'elles. Son vécu, que l'on pourrait réunir sous le titre « Un souvenir de Magenta » décrit la guerre telle qu'elle se vit de l'intérieur, sans fard ni tricherie, sans voile pudique non plus. C'est à cette occasion que son chemin croise une première fois celui du général Patrice de Mac-Mahon celui-là même qui sera fait Duc de Magenta sur le champ de bataille, et futur président de la République en 1873...

De retour en Suisse en 1861, à l'issue de son engagement, il devient lieutenant de l'armée suisse et officier d'État-major général en 1863, puis capitaine en 1865, mais il finit par s'ennuyer dans son travail au Département militaire fédéral. Il rêve alors de rejoindre le Régiment étranger parti faire campagne au Mexique.

Nonobstant, débarqué à Vera Cruz au début 1866, le désormais sous-lieutenant Cérésole n'expérimente que fort peu la guérilla. Lui, qui s'était réengagé pour quitter sa fonction « de plumitif », s'est même vu en définitive attribué un rôle d'avocat commis d'office pour quelques soldats du corps expéditionnaire... Le ciel s'assombrissait toutefois sur l'Europe après la bataille de Sadowa et l'heure de la retraite du Mexique allait sonner en 1867.

Lors de la guerre franco-prussienne de 1870, il faut attendre le mois d'octobre, soit après la capitulation de Napoléon III à Sedan le 2 septembre, pour que les éléments non germanophones du Régiment étranger soient transportés d'Afrique du Nord en Europe, le gouvernement de Défense nationale constituée le 4 septembre ayant poursuivi la guerre. C'est dans ces conditions que le lieutenant Cérésole prend part à la première victoire française de cette guerre à Coulmiers, en novembre. Promu capitaine au moment des étrennes, il est chahuté au sein d'une Armée de l'Est au destin bien connu en Suisse. Combattant dans la neige des montagnes du Jura, Adolphe Cérésole est blessé et capturé lors de la bataille de Héricourt, le 15 janvier 1871. Envoyé en captivité à Neuburg, en Bavière, ses conditions de détention ne ressemblent toutefois pas à celle d'Andersonville, quelques années auparavant: la bière coule à flot, accès à la bibliothèque, appel uniquement le dimanche, logé en ville en

tenue civile, etc. De plus, sa famille, prévenue de sa captivité dès le 19 janvier [!] déjà, l'a soutenu moralement et par l'envoi de marchandises diverses. L'armistice est cependant proclamé le 28 janvier et, le 10 mars, Cérésole peut quitter l'Allemagne. Il s'empresse alors de rentrer en Suisse, passant rendre visite à sa famille avant de s'en aller en toute hâte retrouver son régiment vers Besançon « car les absents ont tort. »



La Croix de la Légion d'honneur du capitaine Cérésole. (photo Rémy Gindroz)

À peine réintégré dans l'effectif du Régiment étranger à son grade de capitaine, il est précipité avec lui vers Paris et la guerre civile contre la Commune. Il combat tout d'abord à Neuilly en avril avant d'entrer dans Paris avec sa compagnie le 25 mai par l'Arc de Triomphe, d'enlever les Buttes-Chaumont et de capturer l'étendard du 145<sup>e</sup> bataillon de la Commune à Belleville le 27 mai. Si c'est assurément lors de ce conflit que notre narrateur emploie les termes les plus durs pour qualifier ses ennemis, empli de haine idéologique à leur égard, c'est également durant ce chapitre de son existence, plus exactement le 16 avril 1871, qu'il obtient ce qu'il ambitionnait depuis très longtemps: la Croix de la Légion d'honneur.

#### Un individu

Décoré de la médaille militaire, de la médaille d'Italie et de la médaille du Mexique en sus de la Légion d'honneur, Adolphe Daniel Vincent Cérésole décède d'une fluxion de poitrine à l'hôpital de Limoges, ville dans laquelle il demeure avec le régiment de sa dernière incorporation, le lundi 11 juillet 1881.

Sa vie aura été marquée par son engagement militaire, agrémentée par ses prises de position catégoriques, ponctuée d'événements importants de la grande histoire, saupoudrée d'erreurs humaines. Parce que l'individu était humain et que cela transparaît dans les sources. Sorte de héros au regard des épreuves traversées, il craint néanmoins les remontrances de sa maman et maudit ses abus de boisson qui auront enterré ses espoirs d'accéder à un grade plus élevé. Il reste qu'il est capable d'empathie envers ses semblables, tout en témoignant d'une pugnacité extrême à l'encontre des êtres coupables d'insoumission à l'autorité.

# Henri Guisan (1874-1960) Un général suisse face à la Seconde Guerre mondiale<sup>1</sup>

Maj Dimitry Queloz

Avec ce petit ouvrage synthétique, Pierre Streit clôt une série de publications consacrée au général Guisan entamée en 2010, année de commémoration du 50° anniversaire de sa mort. Cette série comprend Le général Guisan et l'esprit de résistance, publié en collaboration avec Jean-Jacques Langendorf, la réédition du texte de Bernard Barbey, P.C. du Général. Journal du chef de l'état-major particulier du général Guisan et Général Guisan. Écrits de guerre (1939-1945) qui regroupe les principaux ordres d'armées et ordres du jour du commandant en chef de l'armée durant la Seconde Guerre mondiale.

Préfacé par Maurice Decoppet, petit-fils du général Guisan, le livre est destiné à un large public qui pourra par ailleurs, le cas échéant, se référer au « glossaire militaire suisse » qui explique un certain nombre de termes spécifiques mal connus des non-spécialistes et des étrangers. Si l'ouvrage ne remplacera pas la biographie publiée par Willi Gautschi en 1991 dans sa version française, qui, avec ses plus de 900 pages, constitue actuellement toujours la référence, il permettra, notamment aux jeunes générations, de découvrir et de connaître en quelques heures de lecture l'essentiel de la vie du général Guisan et de son rôle durant la Deuxième Guerre mondiale.

Pierre Streit retrace la vie du général Guisan en quatre chapitres. Le premier, «Les racines vaudoises », s'intéresse à ses origines. Originaire d'Avenches, né à Mézières et installé en 1902 à Pully, dans la propriété de Verte Rive construite par son beau-père, Guisan est profondément attaché au canton de Vaud et à la diversité de ses régions. Homme de la terre, tout comme le conseiller fédéral Rudolf Minger avec qui il collaborera à la fin des années 1930 et au cours de la Deuxième Guerre mondiale, Guisan, après avoir obtenu son baccalauréat, devient paysan. Il témoignera une dernière fois de cet attachement à son canton deux ans avant sa mort en rédigeant l'avant-propos du livre de Jean Nicollier, Pays de Vaud. Une terre, plusieurs visages.

Dans «Le cavalier et le soldat», l'auteur relate brièvement la carrière militaire de Guisan jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Le futur général est alors commandant de corps et il a commandé les 1er et 2e corps d'armée. Il connaît donc les deux tiers de l'armée et les deux principales communautés linguistiques, avec leurs spécificités. De plus, Guisan parle le suisse-allemand, appris lors de stages chez les Diesbach à la Schürra et au château d'Oberdiessbach chez les Wattewille, ce qui lui permettra d'entrer facilement en contact avec la population et

<sup>1</sup>STREIT, Pierre, Henri Guisan (1874-1960). Un général suisse face à la Seconde Guerre mondiale, Nancy, Le Polémarque, 2017, 128 pages.

les soldats et sera une des raisons de son immense popularité auprès du peuple suisse.

Le cœur de l'ouvrage est constitué par le troisième chapitre intitulé «L'action et les mots d'un général ». Comprenant 40 pages, il retrace l'action de Guisan au cours de la Seconde Guerre mondiale. On retiendra plus particulièrement l'insistance de l'auteur sur l'aspect psychologique de la défense et l'importance des forces morales que Guisan considère comme primordiaux comme le montrent nombre de ses écrits, de ses discours et de ses réalisations: «On doit, en grande partie, au général Guisan d'avoir évité durant la Seconde Guerre mondiale les fossés entre peuple et gouvernants, entre soldats et officiers, entre Suisse alémaniques et minorités latines.»

Enfin, « De la Pontaise à Verte Rive » évoque les années d'après-guerre, la retraite de Guisan qui, contrairement à d'autres généraux très populaires, a refusé de jouer un rôle politique. Guisan a toutefois encore eu une certaine influence sur l'armée, notamment par le biais de son rapport sur le service actif qui a fait polémique et dont une étude fouil-lée reste à réaliser.

Trois chapitres – « Henri Guisan, Romand du siècle », « Un personnage historique » et « Questions-réponses actuelles » – abordent la question de la place de Guisan dans l'histoire. Adulé par la génération de la mobilisation, ce dernier est perçu comme un héros jusqu'à sa mort, comme en témoigne la

présence de 300000 personnes à ses funérailles. Cette image perdure jusqu'à nos jours dans la population puisqu'en 2011 les Romands ont désigné le général Guisan «Romand du siècle». Toutefois, depuis les années 1960, des critiques sont apparues avec la publication des ouvrages de John Kimche, Spying for Peace, General Guisan and Swiss Neutrality, et d'Alice Meyer, Anpassung oder Widerstand. Elles ont été reprises et développées ultérieurement par des historiens qui revendiquent le qualificatif de « critiques » et qui cherchent notamment à minimiser le rôle du général Guisan et de l'armée dans la défense de la Suisse et à montrer que seuls les facteurs économiques ont été déterminants dans le fait que celle-ci n'a pas été envahie. À ces détracteurs du général Guisan, l'auteur répond: « Dans toute analyse du rôle des différents acteurs durant cette période de l'histoire suisse, il faut prendre en compte les contraintes auxquelles ceux-ci furent exposés, ainsi que leur liberté d'action, tout en essayant de comprendre pourquoi ils ont finalement agi ainsi. Ceux qui jugent des comportements passés selon des valeurs morales actuelles ou des considérations politiques, voire idéologiques, doivent alors proposer des alternatives et démontrer leur réalisme dans une situation historique donnée. Jusqu'à présent, personne n'y est parvenu.»

À noter encore que l'ouvrage contient un petit recueil d'une quinzaine de citations du général Guisan – les « phrases clés » – datant de la période 1939-1945.

# 1917: L'armée suisse à la recherche d'un casque pour ses soldats<sup>1</sup>

Maj Dimitry Queloz

Au début de la Première Guerre mondiale, les tenues et les équipements des troupes ne sont souvent pas adaptés aux conditions de la guerre moderne. Les soldats ne sont pas protégés par des casques et les blessures à la tête causent des pertes importantes dans les premiers mois du conflit. Rapidement toutefois, les armées cherchent des solutions. Les premiers casques en acier apparaissent en 1915. En Suisse, il faut attendre 1918 pour que le Conseil fédéral adopte le modèle développé par le colonel Imboden.

Au début de la guerre, les soldats ne sont pas équipés de casque pour les protéger contre les éclats d'obus. Les différents képis sont en tissu; le célèbre casque à pointe allemand est en cuir bouilli. Les blessures sont nombreuses et les armées sont en quête de solutions, dont certaines ne sont pas très efficaces. Ainsi, l'armée française adopte la cervelière au début de l'année 1915, calotte d'acier portée sous le képi, abandonnée quelques mois plus tard au profit du casque Adrian. L'armée britannique se dote du casque Brodie la même année. En Allemagne, le *Stahlhelm* est remis aux hommes en 1916.

#### Le projet du peintre et sculpteur neuchâtelois Charles L'Eplattenier

En Suisse, les soldats ne sont pas mieux équipés que ceux des pays belligérants. Au



Projet du casque développé par l'artiste neuchâtelois Charles L'Eplattenier.



Casque Modèle 1918/40.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>L'auteur adresse ses plus vifs remerciements au Château de Morges et ses musées pour les illustrations de cet article.

moment de la mobilisation, ils portent le képi Modèle 1888/98, en feutre, avec une visière en cuir et un pompon. Des officiers préconisent de doter les troupes d'un casque en acier. Ainsi, en 1916, le colonel Treytorrens de Loys, commandant de la 2º Division, prend l'initiative de développer un projet. Il définit un cahier des charges. Le futur casque doit être léger, disposer d'une aération, protéger les parties les plus vulnérables de la tête, notamment la nuque et les tempes.

Le peintre et sculpteur Charles L'Eplattenier, connu pour ses fresques à la caserne de Colombier et la Sentinelle des Rangiers érigée en 1924, est chargé du design du casque. Pour l'artiste neuchâtelois, celui-ci ne doit pas seulement être efficace, il doit aussi répondre à des critères esthétiques. L'Eplattenier finit par proposer un projet de casque aux formes très particulières, orné sur le devant d'une croix fédérale en relief.

Un lot de 200 casques est fabriqué pour effectuer des essais au sein de la 2º Division. Les résultats sont très positifs et le Conseil

fédéral décide d'adopter le casque de l'Eplattenier au début de février 1917. 200 000 exemplaires doivent être fabriqués – 168 000 pour l'infanterie, 7000 pour la cavalerie, 12 000 pour l'artillerie, 8000 pour le génie, 5000 pour les troupes de forteresse.

Le casque n'est malheureusement jamais fabriqué et le projet définitivement abandonné en octobre 1917. Les raisons de cet abandon sont nombreuses. Tout d'abord, lors de la fabrication des moules, on se rend compte que le *design* adopté ne permet pas un pressage en une seule pièce. La série fabriquée pour les essais à la troupe avait été moulée en deux pièces assemblées ultérieurement, ce qui avait empêché de se rendre compte du problème.

De plus, la Suisse ne dispose pas des plaques d'acier nécessaires à la fabrication des casques. En raison des contrôles très stricts de la part des belligérants sur les exportations de matières premières en direction de la Suisse, celle-ci n'obtient qu'au comptegouttes les matériaux nécessaires.



Casque Modèle 1971.



Képi Modèle 1888/98.

Enfin, Treytorrens de Loys, principal soutien du projet, meurt brusquement le 4 septembre 1917, en service à Delémont. Les opposants au projet de L'Eplattenier, notamment les fabricants du képi et ceux qui avaient d'autres projets à proposer, peuvent alors se faire entendre.

#### Le casque Modèle 1918/40

Finalement, le Conseil fédéral adopte le 13 février 1918 le casque en acier du colonel Imboden, très ressemblant au *Stahlhelm* allemand, comme le souligne la presse romande de l'époque. Ce casque, dont on commence à peine à équiper l'armée, est considéré comme matériel de corps au lendemain de la Première Guerre mondiale. Le soldat ne l'emporte donc pas avec son équipement personnel à la maison et il est stocké dans les arsenaux.

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, le casque connaît diverses modifications. En 1940, outre des changements apportés au niveau de la coiffe, il est fabriqué dans un nouvel alliage en acier au nickel qui le rend plus solide et plus léger – son poids est de 1150 g et 1330 g selon la taille. Trois ans plus tard, la couleur est modifiée. On passe du vert olive au noir. La peinture est mélangée à de la sciure de bois, donnant au casque sa surface grumeleuse.

Fabriqué à plus de 600000 exemplaires, le casque Modèle 1918/40 équipe les soldats suisses jusque dans les années 1970, moment où il est remplacé par le Modèle 1971. Après la Deuxième Guerre mondiale, il est également adopté, avec quelques modifications, par les pompiers.

## Interview du Dr Daniel Jaquet1

Maj Dimitry Queloz

Daniel Jaquet a obtenu son doctorat en histoire à l'Université de Genève en 2013, avec une thèse sur le combat en armure à la fin du Moyen Âge. Il a ensuite effectué deux post-docs, le premier au Max-Planck Institut de Berlin et le second à l'Université de Tours. Spécialiste du savoir technique lié au maniement des armes, il travaille actuellement comme responsable de la médiation culturelle et de la recherche scientifique au Château de Morges et ses musées. Nous le remercions pour son aimable accueil et pour le temps qu'il nous a consacré pour répondre à nos questions.

Avec des armures de quelle époque travaillez-vous? Pouvez-vous nous présenter brièvement ce genre d'armure (matériaux, poids, fabrication, prix...)?

Je travaille avec des armures de la fin du Moyen Âge. Il existe trois catégories d'armures. Il y a tout d'abord les armures de mailles. Il y a ensuite les armures en textile ou en matière organique. Il y a enfin les armures de plate, composées de plaques d'acier qui recouvrent tout le corps. C'est pour cette dernière catégorie que j'ai le plus d'intérêt. La fin du Moyen Âge est son âge d'or.

Les armures de plate sont fabriquées en acier trempé, elles sont donc soumises à l'action de la rouille. Leur poids est important et correspond à celui de l'équipement du soldat actuel. Elles comprennent une partie métallique, l'armure proprement-dite, et un habit

porté en-dessous qui est un vêtement complexe, lui aussi renforcé.

En ce qui concerne le prix, il est très variable en fonction de la qualité. Les armures princières, pour lesquelles nous possédons des factures, sont des produits de luxe. Lorsque l'on parle du prix d'une armure, il faut aussi tenir compte du fait qu'on achetait souvent des kits qui comprenaient plusieurs types d'armures utilisées dans différents contextes, pour les campagnes, les joutes ou les tournois à pied par exemple.

#### Y avait-il de grandes différences de qualité en fonction du fabricant et du prix? Cela avait-il un impact sur les possibilités de mouvements?

Oui, il y avait d'importantes différences en fonction du fabricant et du prix. Les armures étaient généralement faites sur mesures. Cela coûtait cher, mais elles étaient parfaitement adaptées à la morphologie de ceux qui les portaient. À la fin du Moyen Âge sont apparues les armures à munition. Elles étaient destinées à équiper les troupes professionnelles. Elles étaient fabriquées en série et n'étaient donc pas faites sur mesure. Leur prix était plus bas mais la mobilité des combattants était réduite.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à récemment, on pensait que les armures limitaient considérablement les mouvements des chevaliers. Comment expliquez-vous cela? Depuis quand a-t-on une vision différente et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Plus d'informations sur les travaux du D<sup>r</sup> Daniel Jaquet sur le site: http://www.djaquet.info/.

#### comment les connaissances dans ce domaine ont-elles évolué?

Cette idée reçue remonte à une nouvelle de Marc Twain *A Connecticut Yankee in King's Arthur Court* publiée en 1889. Dans cet ouvrage, se trouve l'invention du mythe du chevalier hissé en selle au moyen d'une grue. Ce mythe a été repris dans le film de Lawrence Olivier *Henry V* qui est une adaptation de la pièce de William Shakespeare. La science historique s'en est ensuite emparé. C'est ainsi que l'on trouve ce mythe dans certains manuels scolaires notamment.

Toutefois, cette thèse a été très rapidement critiquée. Bashford Dean, conservateur au *Metropolitan Museum* de New York dans les années 1920, s'y est opposé. Plusieurs chercheurs actuels, dont je fais partie, s'inscrivent dans le courant critique de Bashford Dean. On peut encore citer Dirk Breiding et Tobias Capwell, conservateur à la *Wallace Collection* de Londres, la plus grande collection privée d'armes au Royaume-Uni.

Les particularités de certaines batailles, comme Morgarten ou Azincourt, durant lesquelles d'importantes forces de chevalerie ont été entravées dans leurs manœuvres et leurs mouvements sur le champ de bataille, ont-elles contribué à maintenir le mythe d'une chevalerie peu mobile?

Oui, mais il faut nuancer. L'armure ajoute bien évidemment du poids et rend moins mobile. Toutefois, un chevalier à terre peut se relever. Dans certains contextes précis de bataille, il est vrai que les chevaliers pouvaient avoir beaucoup de peine à le faire. Cela était le cas, par exemple, quand il y avait beaucoup de cadavres de chevaux et d'hommes, que le terrain était meuble ou que le feu ennemi était nourri. La description de la bataille d'Azincourt faite par Froissart dans ses *Chroniques* correspond à ces particularités.

On peut donc répondre affirmativement à votre question, mais il faut tenir compte de ces particularités. Sinon, on est dans la désinformation en raison de l'apriori de départ.

Y avait-il des exercices spécifiques qui étaient pratiqués pour s'entraîner à supporter le poids des armures? Pouvez-vous citer quelques exemples de mouvements possibles avec une armure et auxquels on ne penserait pas a priori?

Les exercices quotidiens ne sont pas connus. Un texte nous décrit comment le maréchal Boucicaut s'entraînait pour les tournois. Le programme était varié: parcours du combattant, course, grimpe, passage d'obstacles, frappe sur cible, monter à cheval sans les étriers, grimper le revers d'une échelle à la seule force des bras. Tous ces exercices se faisaient en armure, mais souvent sans casque.

Boucicaut était très connu pour pouvoir faire le « soubresaut ». On ne sait pas ce que ce mot signifie exactement. Il peut vouloir dire « culbute », « roue » ou « saut périlleux ». C'est cette dernière signification qui a été choisie par l'éditeur du texte. Ces trois possibilités ont été testées dans la pratique. Toutes trois sont possibles.

#### Y a-t-il des différences fondamentales, en termes de mobilité, en fonction des époques?

Il n'y a pas de différence en fonction des époques. En revanche, il y en a en fonction de l'équipement. L'armure est un compromis entre résistance, mobilité et vision. On faisait des choix conscients entre ces trois facteurs et on choisissait de privilégier l'un ou l'autre d'entre eux en fonction des contextes (joutes, guerre...).

### Quelles sources sont employées dans les récentes recherches?

Il existe trois types de sources: les objets, l'iconographie et les documents écrits. L'iconographie comprend les décorations de manuscrits et les illustrations d'écrits techniques. Ces dernières sont plus précises que les premières. En ce qui concerne les écrits, ils se répartissent en trois catégories. Il y a tout d'abord la littérature narrative. Il y a ensuite la littérature technique qui est beaucoup plus précise. Il y a enfin les livres de combat. Il s'agit de la mise par écrit des techniques personnelles de combat. On pourrait comparer ces livres à des manuels d'arts martiaux.

Vous avez récemment réalisé une expérience comparative de mobilité entre un homme en armure, un pompier équipé de ses bouteilles d'oxygène et un militaire moderne équipé d'un gilet pare-balles. Pouvez-vous nous décrire plus précisément les buts et les conditions de cette expérience?

Cette expérience avait un but de vulgarisation scientifique pour un grand public dans le cadre d'une exposition de musée. Il s'agissait aussi d'une illustration scientifique de recherches faites en amont. Nous avons choisi un pompier et un soldat car ces deux combattants permettent au public actuel de mieux s'identifier.

Nous avons travaillé avec l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne pour objectiver les résultats. Nous avons étudié les paramètres suivants: rythme cardiaque, taux de lactate dans le sang et temps. L'expérience s'est faite sur la piste d'obstacles de la place d'armes de Bière.

Nous avons aussi dû tenir compte des questions de sécurité. Nous avons ainsi fixé des limites en ce qui concerne les sauts en raison du poids. La charge portée par les trois combattants représentait environ 40% de leur masse corporelle.

### Quels sont les principaux résultats obtenus?

Les résultats sont proches pour les trois combattants. La différence de temps nécessaire à la réalisation de l'épreuve se situe dans une fourchette de 20 secondes.

Nous avons aussi remarqué que les problèmes rencontrés sur certains obstacles étaient liés aux personnes plutôt qu'aux équipements

# Ces résultats peuvent-ils être comparés avec ceux obtenus en médecine du sport par exemple ?

Non, car nous n'avons pas travaillé avec des protocoles et n'avons pas réalisé d'expérience à grande échelle. Nous n'avions pas pour but de réaliser une véritable expérimentation scientifique, avec tout ce que cela implique. Il s'agissait d'une vulgarisation scientifique.

#### Quels enseignements pourraient servir actuellement pour l'entraînement des militaires?

Aucun.

#### Les concepteurs des tenues des astronautes se sont inspirés des armures du Moyen Âge. Pouvez-vous nous dire en quoi?

A la fin du Moyen Âge, qui représente l'âge d'or des armures de plate, le niveau de connaissance et d'exécution est très élevé dans la réalisation d'exosquelettes. Cette capacité à encapsuler le corps fait qu'il n'y a pas de lumière qui touche le corps, même lors de mouvements complexe. Cette technologie a été perdue par la suite. C'est cette capacité qui était recherchée par les concepteurs des tenues des astronautes. C'est la raison pour laquelle ils ont étudié les armures.

### Reflets

Col Hervé de Weck

### Nouveau chef à la Commission d'armistice en Corée

Le Département fédéral des Affaires étrangères, sur proposition du Département de la défense, a nommé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, le colonel EMG Patrick Gauchat nouveau chef de délégation de la Commission des Etats neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée. Le Conseil fédéral lui confère le grade de divisionnaire pour la durée de son engagement.



Patrick Gauchat en compagnie du Conseil fédéral Didier Burkhalter.

Agé de 49 ans et originaire de Prêles (Jura bernois), Patrick Gauchat obtient un diplôme d'ingénieur en génie rural et environnement à l'EPFL. Jusqu'en 2004, il assume diverses fonctions aux CFF en tant qu'ingénieur.

Depuis 2000, il effectue différents engagements internationaux pour l'ONU, notamment comme observateur militaire au sein de la mission chargée de surveiller les trêves au Proche-Orient (ONUST) et comme remplaçant du chef de délégation de la Commission des États neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée. Dès 2006, Patrick Gauchat occupe différentes fonctions de conduite aux CCF, à l'échelon régional et suprarégional. En 2009, il devient Peacekeeping Affairs Officer au siège de l'ONU à New York. De 2011 à 2013, il effectue un nouvel engagement au Proche-Orient en tant que Deputy Chief of Staff au quartier général de l'ONUST à Jérusalem. De 2013 à 2014, il est commandant du Joint Regional Detachement North de la KFOR au Kosovo. Depuis 2014, le colonel EMG Patrick Gauchat travaille à nouveau au siège de l'ONU. Dans sa fonction de milice, il a commandé le bataillon d'infanterie de montagne 7; depuis 2016, il est le remplaçant du commandant de la région territoriale 1. (DDPS)

#### De nouvelles expériences au laboratoire souterrain du Mont-Terri dès 2019

Le laboratoire souterrain du Mont-Terri à Saint-Ursanne, actif dans la recherche relative au dépôt de déchets radioactifs et à la séquestration de CO<sub>2</sub> en couches géologiques profondes, doit s'agrandir. Les appels d'offres pour ces travaux sont publiés.

Depuis sa création en 1996, environ 150 expériences ont déjà été mises en œuvre dans ce laboratoire de recherches. Ce sont souvent des expériences de longue durée dont un tiers sont toujours en cours. La place

manque désormais pour continuer les investigations. Différentes questions technicoscientifiques sont encore en suspens avant que l'on puisse penser à un dépôt des déchets hautement radioactifs en couches profondes, agendé pour 2060. L'Office fédéral de topographie swisstopo qui exploite le site a décidé de développer le laboratoire souterrain du Mont-Terri. Le Canton du Jura, concerné au premier chef, a délivré les autorisations nécessaires en décembre 2016.

Les seize partenaires internationaux ont mis au point un projet de recherches pour les dix prochaines années avec une cinquantaine de propositions en relation avec le stockage en couches profondes (déchets radioactifs et CO<sub>2</sub>). Les questions abordées vont de l'optimisation des barrières techniques à la sécurisation des sites de confinement. L'extension prévue comprendra 600 mètres de nouvelles galeries et de niches au sud du laboratoire actuel. Les coûts, devisés à quelque 4 millions de francs, seront répartis entre les partenaires.

La fin des travaux d'excavation est prévue pour l'été 2019. Les premières expériences se dérouleront durant cette phase d'extension. Un test « mine-by » enregistrera les modifications hydrauliques et géotechniques de la roche pendant ces travaux. Le laboratoire ainsi agrandi devrait ouvrir ses portes aux partenaires de recherche dans la deuxième moitié de 2019 pour l'installation des nouvelles expériences. (DDPS)

# Enquête sur des affaires non élucidées en Ajoie (1977-1978)

Stefan von Bergen, un vrai journaliste d'investigation, a publié dans la *Berner Zeitung* des 9, 14, 19 et 29 septembre 2017, une série d'articles « Jura-Frage, rätselafter Todesfall vor 40 Jahren » dans lesquels il tente de faire le point sur les morts de l'aspirant Rudolph Flükiger et d'Alfred Amez, le passage à Fahy

de deux terroristes allemands, le meurtre du caporal de police Rodolphe Heusler. Il a pu consulter le dossier d'instruction « Flükiger » aux Archives fédérales; il a interrogé des personnes ayant vécu les événements, entre autres le rédacteur en chef de la *Berner Zeitung* de l'époque, convoqué par le Conseiller fédéral Kurt Furgler, qui lui demande de ne pas insister sur l'affaire Flükiger. Stefan von Bergen confirme ainsi l'affirmation de la Conseillère nationale Geneviève Aubry, qui prétendait que personne, en 1977-1978, n'avait avantage à identifier les auteurs du meurtre de l'aspirant, alors que le Canton du Jura allait entrer en souveraineté.

En novembre et en décembre 2017, le Musée national à Zurich a mis en ligne sur son site cinq blogs consacrés à ces affaires.

#### Les publications de la SJO ignorées par la Société jurassienne d'Émulation

Dans leur cahier « Histoire », les *Actes 2016* de la Société jurassienne d'Émulation publient deux articles «31 mars 1916: Porrentruy sous les bombes» d'Alexandre Elsig, « L'affaire Flükiger: du fait divers à l'événement politique » de Carole Villiger.

Alexandre Elsig semble ignorer les recherches aux Archives fédérales du journaliste jurassien Denis Moine. Celui-ci apporte pourtant des explications convaincantes à l'affaire des cartouches, montre la fausseté des accusations de Léon Froidevaux qui, dans Le Petit Jurassien, accusait le commandement militaire d'avoir retiré les cartouches aux troupes romandes parce qu'il doutait de leur loyauté. Froidevaux a été condamné, parce qu'il refusait de se rétracter. Dans la presse jurassienne, il passa pour un martyr, mais pas dans le journal de Laufon, le Nordschweiz, pourtant conservateur-catholique, qui le traita de « malade mental ». Pas une allusion de l'auteur au manque d'objectivité de la presse

régionale après le bombardement de Porrentruy le 24 avril 1917, on sait qu'il s'agit d'avions français, mais on continue à accuser l'aviation allemande.

Describes allemandes à Perrentrey

Caricature de l'« affaire des cartouches» à Por-

tinelle! tirez donc!

rentruy.

Ces informations, l'auteur aurait pu les trouver dans le livre publié par la Société jurassienne des officiers en 2013, Jura, Jura bernois... Aviation civile et militaire, guerre aérienne. 1900-2012, qui n'est pas cité dans la bibliographie. L'auteur ignore également la contribution «La menace sur le saillant de Porrentruy (1913-1918) », qui a paru dans les actes du colloque franco-suisse de Lucelle du 22 octobre 2011, Des deux côtés de la frontière: le Jura bernois, les régions françaises et alsaciennes avoisinantes pendant la

Première Guerre mondiale, édités en 2012 par la Société jurassienne des officiers. L'article traite des bombardements de Porrentruy.

Dans « L'affaire Flükiger », Carole Villiger exploite la presse de l'époque, sans tenir compte d'une hypothèse vraisemblable évoquée dans l'émission Zones d'ombres de la RTS du 1<sup>er</sup> octobre 2010 par Geneviève Aubry. Ni le conseiller fédéral Kurt Furgler, en charge de la Question jurassienne, ni les autorités cantonales bernoises, qui avaient fait leur deuil du Jura Nord, ni le Bureau de la Constituante, ni le Rassemblement jurassien, ni le Groupe bélier n'avaient avantage à ce que la vérité soit découverte, alors que la République et Canton du Jura était à la veille d'entrer en souveraineté.

« 1978-1979: terrorisme dans le nord du Jura bernois », paru dans le *Bulletin de la Société jurassienne des officiers* de février 2008, évoquait des scénarios possibles de l'assassinat de Rudolf Flükiger: neutralisation d'un témoin dans le cadre de l'enlèvement du patron des patrons allemands par la *Rote Armeefraktion*, l'aspirant, kidnappé par le Groupe Bélier, meurt étouffé au cours de l'opération, assassinat par des contre-bandiers ou des trafiquants qui l'auraient pris pour un gendarme ou un gardefrontière.

La famille de Rudolf Flükiger, comme ses chefs militaires, ont toujours rejeté les affirmations selon lesquelles Rudolf était mal dans sa peau, parce que forcé de faire une école d'officiers. Le suicide à la grenade à main, à plusieurs kilomètres de la course d'orientation, apparaît invraisemblable d'abord parce que, d'après l'auditeur en chef de l'armée, on ne connaît que deux ou trois cas depuis 1939, ensuite parce qu'on n'a jamais retrouvé le pistolet, la boussole, la sabretache et la moitié de la plaquette d'identité de Rudolf Flükiger.

Il aurait également été judicieux de mettre en évidence les graves dérives journalistiques, en particulier du correspondant du journal *La Suisse* dans le Jura, M. Wisard, à qui le juge d'instruction, Arthur Hublard, a interdit – une fois au moins – de participer à une conférence de presse consacrée aux affaires Flukiger et Heusler.

Depuis les années 1980, la Société jurassienne des officiers a publié une quinzaine de livres et de plaquettes historiques d'un bon niveau scientifique, destinés au grand public. Elle fait partie des éditeurs jurassiens. Même dans une revue savante, comme les *Actes de la SJE*, il n'y a aucune raison d'« oublier » ses informations et de ne pas citer ses publications dans une bibliographie.

Il n'y a pas eu de réponse à la lettre envoyée le 12 avril 2017 au Président de la Société jurassienne d'Émulation, si ce n'est un courriel du 4 mai: « (...) j'ai transmis ton message à notre responsable des *Actes* qui donnera la suite qui convient à tes observations. » Depuis, silence radio...

## Nicole Crelier, « brosseuse » à la place d'armes de Bure

Une vie discrète à prendre soin du confort des officiers de l'Armée suisse. Le 31 juillet 2017, Nicole Crelier a goûté à une retraite fort méritée. Cette native de Bure a passé trente-sept ans au service de la place d'armes. « J'ai été engagée comme brosseuse, au service des sous-officiers et des officiers. Au début, c'était des chaussures avec des gamaches. À l'époque, on ne travaillait pas toute l'année. Le boulot ne se résumait pas aux chaussures, il y avait l'entretien des chambres, les nettoyages, faire les lits, les poubelles, s'occuper des cadavres de bouteilles. »

Nicole Crelier était partie aux Allemands de l'autre côté de la Sarine. « Deux ans pour maîtriser le dialecte. J'avais quatorze ans, je me souviens que c'était l'inauguration de la place d'armes. De maîtriser leur langue, ça m'a permis de les faire aller, mais toujours gentiment.»

Devenue agente d'exploitation, elle est appelée à superviser les travaux de reddition des locaux par la troupe. « Les moments les plus stressants ont été sans conteste les redditions juste avant que les militaires ne quittent la caserne. On stresse effectivement beaucoup. Il faut gendarmer. Si tu les laisses faire, ils vont récurer une caserne avec trois litres d'eau. » Une fois, elle s'est énervé, c'était il n'y a pas si longtemps. « Au moment de nettoyer la cantine des officiers, ça n'allait pas tout seul, car les soldats disaient que j'en demandais trop. Ils ont toujours été respectueux, sauf cette fois-là. Mais j'insiste: j'ai surtout de bons souvenirs. »

Elle en a vu des choses, Nicole! « Les sorties des officiers n'étaient pas toujours tristes. On a passé de belles soirées ensemble, parfois au restaurant du village. Je les voyais à la caserne, puis, le soir, dans l'établissement de mes parents, Chez l'Nono. » (d'après le trihebdomadaire *L'Ajoie* du 22 juillet 2017)

## Nouveaux officiers dans le Jura et le jura bernois

Dans la revue *Armée.ch* 1/2017, publiée par le Département de la défense et le commandant de la brigade d'infanterie 2, figurent les photos de 250 jeunes officiers qui viennent de terminer leur formation. Le 1,6% provient du Jura historique qui représente le 1,52% de la population suisse: 1 de la République et Canton du Jura (Courtételle), 3 du Jura bernois (Le Fuet, Moutier, Reconvilier). Avec un nombre si restreint de promotions, on se demande comment vont survivre les sociétés d'officiers.

#### Décès du colonel Paul Choquard

Le colonel Paul Choquard, le premier chef des Affaire militaires de la République et Canton du Jura, est décédé le 28 octobre 2017. L'enterrement a eu lieu le 9 novembre à Bottmingen. Il n'y a pas eu de faire-part dans la presse jurassienne.



Le colonel Paul Choquard (troisième depuis la gauche) à un Concours de patrouilles de la Société jurassienne des officiers. A sa gauche, le colonel EMG Jacques Saucy, le capitaine Jean-Claude Salomon, le brigadier Francis Hochuli, commandant de la brigade frontière 3. (photo Hervé de Weck)

### **Publications 2017**

Col Hervé de Weck

### • Jean-Jacques Langendorf: Le Consulat de la mer. Gollion, Infolio, 2017.

Jean-Jacques Langendorf, romancier et historien militaire, biographe de Dufour et de Jomini, lauréat du Prix Michel Dentan pour La nuit tombe, Dieu regarde, publie ses mémoires sous le titre Le Consulat de la mer. Des tranches de vie défiant l'imagination y alternent avec celles non moins stupéfiantes de son double, Menu von Minutoli, un Genevois au service du Grand Frédéric, gouverneur d'un prince, devenu archéologue par passion comme l'auteur de ce « romanmémoires » dans sa prime jeunesse.

Langendorf, adolescent, tâte d'un internat bavarois avant de se trouver dans la Cité de Calvin. En l'absence d'un père, militant socialiste allemand, tout occupé à se battre contre le III<sup>e</sup> Reich dans l'armée américaine, c'est sa tante et sa mère, devenue la gouvernante d'Ernest Ansermet, qui assurent son éducation. Il consacre des pages captivantes, riches en révélations, à celui qu'il appelle « le Maître ».

Ses premiers écrits sont des articles dans *Ravachol*, « périodique anarchiste révolutionnaire » édité par le groupe du même nom à partir de 1959. Deux comparses, le libraire Claude Frochaux, futur directeur de L'Âge d'Homme, Alain Lepère, conducteur typographe à *La Suisse*, font partie de l'équipe rédactionnelle initiale. Un Manifeste paraît fin 1960, dont l'aboutissement logique est le passage de l'étude et de la propagande aux travaux pratiques: une vingtaine de cocktails Molotov sont balancés contre la chancellerie du Consulat général d'Espagne à Genève,

le 21 février 1961, peu avant quatre heures du matin. Les effets pyrotechniques de l'attentat seront inversement proportionnels à son écho médiatique. Les trois lascars se font condamner à un an de prison avec sursis, après avoir goûté pendant plus de six mois aux délices de Saint-Antoine. Max-MarcThomas, le très réactionnaire Heurtebise de *La Suisse*, écrira qu'une bonne fessée aurait été plus utile qu'un procès d'assises.

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts du Danube et de l'Arve. Jean-Jacques Langendorf, qui s'est fixé en Autriche, a travaillé comme un forçat dans les bibliothèques européennes. Il n'a cessé de publier, avec une prédilection pour le domaine militaire dont il est devenu un expert. Voilà notre paléo-anarchiste, fasciné par le destin de l'Empire austro-hongrois, qui devient lentement mais sûrement, par à-coups, par lectures et par discussions, monarchiste!

Présenter Jean-Jacques Langendorf comme un simple admirateur de la monarchie danubienne passé « de la bombe à la couronne » serait évidemment réducteur. Le Consulat de la mer nous entraîne sur les rives du détroit d'Ormuz, dans le New York des années cinquante, à Prague en pleine Guerre froide, dans l'Égypte de Champollion et beaucoup plus haut encore. Il foisonne d'anecdotes toutes plus insolites les unes que les autres, que l'on peut déguster sans casque à pointe ni sabre au clair. Lire le « roman-mémoires » de Jean-Jacques Langendorf, c'est prendre un sacré coup de jeune et se payer une belle tranche d'insolence et de non-conformisme! (D'après Jean-Philippe Chenaux)

• Julius Rebold, colonel du génie: Histoire de la construction des ouvrages fortifiés fédéraux 1831-1860 et 1885-1921. Préface par le cdt C Dominique Andrey. Ed. Maurice Lovisa. Saint-Maurice, Association Saint-Maurice d'Études militaires, 2017.

Réédition bilingue (française/allemande), revue et augmentée, de l'ouvrage publié en 1982 par l'Association, avec une nouvelle série de photographies inédites de l'époque de la construction des ouvrages fortifiés fédéraux.

En 1982, l'Association Saint-Maurice pour la recherche de documents sur la forteresse publie l'étude du colonel Julius Rebold. membre du Bureau fédéral pour la construction de fortifications depuis 1886, puis son chef de 1906 à 1921. Le major Jean-Jacques Rapin, l'éditeur, coupe certaines parties de ce document, dont les données datent pourtant de soixante ans. Le colonel Daniel Reichel, chef de la Bibliothèque militaire fédérale, lui a fait savoir que « Rebold en dit beaucoup trop. Tout ce qui est souterrain dans notre dispositif existe encore et doit continuer à être soustrait aux regards indiscrets: c'est ce que nous avons de plus fort. (...) En l'occurrence, la curiosité de l'historien doit céder le pas aux impératifs de la défense nationale. Les anciennes fortifications conservent leur valeur beaucoup plus longtemps que certains technocrates modernes ne sont tentés de le croire. » L'idée que la connaissance du système fortifié suisse pourrait dissuader un envahisseur éventuel n'effleure pas Daniel Reichel.

En 2017, après la déclassification de la quasi-totalité des ouvrages fortifiés et la dissolution des troupes de forteresse, l'Association, rebaptisée Association Saint-Maurice d'études militaires, publie le texte exhaustif de Julius Rebold. Maurice Lovisa, auteur des inventaires des ouvrages de combat et de commandement sur l'ensemble du territoire suisse, en a assumé l'édition.



Savatan, batterie du Châlet (canons 12 cm de position).

En Suisse au centre de l'Europe, la peur favorise les crédits pour les fortifications! Des transversales Nord-Sud, entre l'Europe centrale, occidentale et méridionale, des transversales Est-Quest, entre le bassin du Rhône et celui du Danube, traversent la Suisse. Au XIXe siècle, de nouvelles routes s'ouvrent dans le secteur alpin: le Simplon en 1805, le San Bernardino et le Splügen en 1813, le Ceneri en 1827, le Saint-Gothard en 1830, le Julier en 1840, l'Axenstrasse en 1864, l'Albula et la Bernina en 1865, puis des lignes ferroviaires: le Gothard en 1882, le Simplon en 1906 et le Lötschberg en 1913. Voilà pourquoi des stratèges à l'étranger accordent une importance primordiale au territoire suisse, les risques d'opérations stratégiques visant à dominer ces transversales s'accroissent. Seule une augmentation du « prix d'entrée », par le renforcement des forces armées et la fortification, peut favoriser le respect de la neutralité du pays.

• Klen, Michel: La guerre du bluff est éternelle. Mensonges, manipulations et ruses de guerre dans la tourmente de l'histoire. Lausanne, Favre, 2017. 383 pages.

Partant de l'Antiquité pour arriver à l'époque contemporaine, Michel Klen présente d'une

manière journalistique les « bluffeurs de l'histoire», y compris Napoléon à Austerlitz et son coup de maître extraordinaire, les « joueurs de poker », les « illusionnistes », les utilisateurs de stratagèmes, les femmes-espionnes avec leurs artifices. Les cas qu'il retient, souvent déjà très connus, il les regroupe tous dans la catégorie « Bluff ». En français, bluffer signifie vouloir épater, se vanter en racontant ses exploits, feindre l'assurance en manifestant une attitude résolue. Aux cartes, bluffer, c'est miser beaucoup d'argent sans avoir un beau jeu, dans le but d'impressionner l'adversaire. Le terme convient-il aux sujets traités par Michel Klen? Ne mettent-ils pas en cause l'existence, la vie de nombreux hommes, voire de peuples?

Les dirigeants soviétiques, chinois, nord-coréens, algériens, des *poids lourds*, ont façonné l'histoire selon leur idéologie et celle de leur parti, totalitaire ou autoritaire. Étaitce un bluff? A l'époque d'Internet et de Facebook, l'entreprise devient beaucoup plus difficile qu'à l'ère de la presse écrite et de la radio (1920-1970).

Des mises en scène incroyables de la part des Alliés ont trompé Hitler sur les lieux des débarquements de Sicile et de Normandie. Michel Klen ne fait pas clairement la distinction entre la déception, une opération stratégique complexe et obligatoirement très cohérente si on veut qu'elle atteigne à la crédibilité, la désinformation ou l'intoxication. Winston Churchill dira qu'« en temps de guerre, la vérité est si précieuse qu'il faut constamment l'entourer d'une escorte de mensonges. » De grandes opérations de déception comme l'« Initiative de défense stratégique » de Ronald Reagan berne les Soviétiques, leur fait croire à un gigantesque programme américain «Anti-missiles stratégiques » et provoque l'implosion de l'Union soviétique.

Par la désinformation ou l'intoxication, on cherche à modifier la réalité ou des informations au profit d'un camp ou d'une cause: la Toile apparaît comme un outil idéal! Au début de la crise ukrainienne en 2014, des hackers - russes semble-t-il - submergent les réseaux sociaux, une «armée invisible de Poutine » qui crée un nouveau front destiné à influencer les opinions en Occident. S'il s'avérait que la CIA, aux pouvoirs exorbitants et inquiétants, a trompé le Président américain à propos des armes de destruction massive en Irak lors de la guerre du Golfe, il s'agirait d'un cas de désinformation stratégique. Mais on peut penser que l'agence a été intoxiquée par des idées préconçues, le grand danger dans le monde du renseignement.

La rumeur, souvent, naît spontanément en période de crise grave, elle tranquillise ou provoque des mouvements de panique. En août 1914, des témoins prétendument oculaires affirment que la seule vue d'une tartine suffit à attirer les soldats allemands affamés, un bobard qui entretient pour un temps l'optimisme délirant de l'opinion publique en Belgique et en France. On tend à croire des gens qui se disent en contact avec les sphères supérieures du pouvoir, surtout lorsqu'ils donnent des détails concrets.

La propagande, quant à elle, présente les choses sous un éclairage positif, voire radieux. Le monde communiste utilise pour ce faire des cinéastes professionnels, dont le plus célèbre, Roman Karmen, reporter de guerre, filme des scènes frappantes pendant la guerre d'Espagne et sur le front Est pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les libérations d'otages orchestrées par des scénarios dignes d'Hollywood à Entebbe, au Pérou et en Colombie figurent parmi les ruses de guerre. Lors de l'intervention de l'OTAN en ex-Yougoslavie, les Serbes, qui ont capturé des pilotes, laissent leur balise de détresse sur place, afin d'attirer l'opération de sauvetage et détruire des hélicoptères ennemis par des tirs DCA.



Cyberguerre à la Russe en 2008 : le Président géorgien, un vrai Hitler...

Internet, qui envahit notre quotidien, sert de support à des opérations insidieuses, à la diffusion mondiale d'images truquées. « Une image vaut mille mots », disait Confucius mais les images peuvent mentir! Michel Klen a raison de rappeler que « le triomphe actuel de l'image sur l'écrit favorise (...) le fait divers, la promotion de l'acte personnel et les épanchements passionnels au détriment de l'analyse, du recul et de la confrontation d'idées. »

# • Früh, Marc: Interdit d'ignorer, histoire d'Israël et du Proche-Orient, quelles perspectives? Lamboing, Editions Elroï, 2017. 214 pages.

Marc Früh, de Lamboing, part en 1977 comme volontaire dans un kibboutz en Israël, où il travaille avec des survivants de l'Holocauste. Protestant ou évangélique très marqué par l'Ancien et le Nouveau Testament, il publie à compte d'auteur un essai – il n'a rien de politiquement correct – sur l'État d'Israël, basé sur la chronologie et les prophéties de La Bible, qui sous-tendent les conceptions de l'écrasante majorité des Israéliens.

Même si l'on doit refuser certaines affirmations outrancières, il ne faut pas ignorer Marc Früh. Il met en évidence le poids de l'histoire dans l'éternel conflit islamo-juif, puis araboisraélien. Jusqu'à l'afflux de Juifs à partir de 1850, conséquence des pogroms en Europe chrétienne, la Palestine est une terre en friche et désertique; Jérusalem, qui est en ruine, a été de tout temps la ville sacrée du judaïsme: *La Bible* en parle à de multiples reprises, *Le Coran* jamais.

Le sionisme apparaît au grand jour en 1897 à Bâle. Le Fonds national juif achète d'immenses terrains en Palestine à des sultans d'Alexandrie. L'Empire ottoman, vaincu militairement, se retire de la région en 1917, remplacé par les Britanniques qui promettent une partie du territoire conquis au peuple juif (Déclaration Balfour). En 1918, on recense à Jérusalem 64,4% de Juifs, 22,2% de chrétiens et 13,3% de musulmans arabes. En



Israël tel qu'il apparaît dans une caricature de la revue Universitas de juin 2009.

1920, le Traité de Sèvres officialise – les Arabes ne s'y opposent pas – le Foyer national juif, ainsi que l'existence de la Transjordanie, du Liban, de la Syrie.

Les Frères musulmans, créés en 1928, veulent établir un califat universel et appliquer la charia, éliminer les sionistes en Palestine. C'est le début d'affrontements constants, les Juifs pouvant croire que les Arabes visent à les rayer de la carte. L'État hébreu, proclamé le 14 mai 1948, se fait immédiatement attaquer par ses voisins arabes qui ont demandé aux Palestiniens de quitter les champs de bataille. Malgré un territoire quasiment indéfendable – puisque les trois quarts de ce territoire peuvent se trouver sous le feu de l'artillerie ennemie –, les Israéliens l'emportent avec de gros gains territoriaux.

Des besoins de sécurité, les prophéties de l'Ancien Testament, la volonté d'obtenir la «Terre promise » expliquent la politique de colonisation, le refus de céder des territoires occupés et de réadmettre les réfugiés palestiniens partis en 1948. Israël remporte toutes les guerres israélo-arabes de haute intensité, mais pas la paix. Avec leur volonté ouverte ou cachée de détruire l'État juif, les États arabes voisins, le mouvement de libération de Yasser Arafat, les autorités palestiniennes qui n'ont aucun avantage à calmer le jeu, le Hamas, l'islamisme, l'incapacité de l'ONU (en 2013, elle a voté 26 résolutions, dont 23 condamnent Israël) expliquent cette situation. Seule l'Égypte, puis la Jordanie ont signé un traité de paix. Le terrorisme palestinien, en particulier, apparaît comme un cancer dont des métastases contaminent le Gouvernement israélien dans certaines de ses décisions.

Contrairement à ce que prétendent beaucoup de médias occidentaux, il y n'a pas de bons Palestiniens martyrisés par de mauvais Juifs. Un survol de l'histoire, malheureusement, ne permet pas d'espérer une paix prochaine!